

Février 2024

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE
PRÉALABLE À LA
SIGNATURE DU

PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DU
JURA




**PRÉFET
DU JURA**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **XALIS**
Coopérative d'entrepreneuri.e.s


ECORHIZO

Sommaire

Intentions

- Structure du document
- Méthodologie
- Contexte et perspectives du Pacte des solidarités

Introduction

- La pauvreté en question
- La géographie du Jura

Les thématiques clés

- Santé
- Logement
- Emploi
- Mobilité
- Alimentation

Axe 1 : L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté

Axe 2 : La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail

Axe 3 : Lutte contre la pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers

Axe 4 : Construction du volet solidaire de la transition écologique

Annexes

- Cartographies complémentaires



Intentions

Source : IGN (SCAN 50 historique de 1950)

Structure du document

Le document vise à proposer un niveau de lecture partagée à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté. Un de ces objectifs fondamentaux est de fournir une grille de lecture commune, un référentiel partagé qui favorise une compréhension unifiée des défis liés à la pauvreté dans le département du Jura. S'appuyant sur des statistiques nationales et locales, ce diagnostic met également en avant les retours d'expérience des acteurs de terrain. Ces derniers ont été impliqués dans la démarche, insufflant ainsi une dimension pratique et concrète à l'analyse.

Au-delà d'un simple état des lieux, il se positionne, de part la variété de cartographies qui le compose, comme un outil stratégique supplémentaire pour orienter les actions futures. En alignant ces actions avec les objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté, ce diagnostic pourra servir de base à des propositions d'actions contractualisables dans le cadre d'un accord entre l'État et le Département. Au-delà de son rôle dans l'élaboration de stratégies gouvernementales, cette étude vise à construire un Pacte local dont l'objectif est de pouvoir établir les bases d'une collaboration approfondie entre les acteurs mais également de permettre l'innovation sociale au niveau local.

Le document se divise en deux parties distinctes. La première se concentre sur la présentation de données clés, offrant un rappel autour de thèmes essentiels, dessinant ainsi le profil socio-économique du département du Jura. La seconde partie précise les enjeux du territoire, alignés sur quatre axes conformément au cahier des charges.

Axe 1 : L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté 

Axe 2 : La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail 

Axe 3 : Lutte contre la pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers 

Axe 4 : Construction du volet solidaire de la transition écologique 

Méthodologie

L'étude de la pauvreté du Jura s'est organisée en plusieurs phases. La première a consisté à s'approprier une quarantaine de documents cadrant certaines actions politiques du territoire. Un résumé a été produit pour chacun d'entre eux occasionnant un livrable à part entière.

La deuxième phase a consisté à la reproduction cartographique d'un jeu de données consolidé par l'INSEE. Cela a permis d'obtenir un premier aperçu de la pauvreté dans le département du Jura. Ce diagnostic s'articule autour de la présentation de 25 cartes et en propose huit autres en annexe.

Sur cette base, des consultations ont été menées à travers trois entretiens collectifs, quinze entretiens individuels, ainsi que quatre groupes de travail nécessitant cinq réunions collectives.

Ces diverses formes d'engagement ont permis de mobiliser les acteurs locaux et de recueillir leurs contributions précieuses. Ils ont été invités à proposer des pistes d'actions et ont avant tout joué un rôle crucial dans l'élaboration du diagnostic en identifiant les enjeux clés du territoire pour chaque thématique abordée. Grâce à cette collaboration active, le diagnostic établi cherche à refléter au mieux les réalités et les défis auxquels le territoire est confronté, fournissant ainsi une base solide pour l'élaboration de stratégies futures visant à lutter contre la pauvreté dans le Jura.



Contexte et perspectives du pacte des solidarités

En continuité avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE), ces futurs Pactes locaux seront le nouvel instrument de contractualisation de la lutte contre la pauvreté entre les conseils départementaux, les métropoles et l'État pour la période 2024-2027.

Le taux de pauvreté en France est en hausse depuis le début des années 2000 (INSEE-2021), et cette tendance se manifeste également dans le Jura. Il est essentiel de reconnaître cette évolution, notamment dans le contexte actuel marqué par une inflation en augmentation.

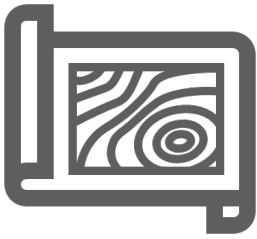
Les principes du Pacte entre l'État et le Conseil Départemental, par un partage équitable des responsabilités financières reflètent la nécessité d'une coopération étroite pour relever les défis de la pauvreté. Ces mesures sont cruciales pour répondre de manière précise aux besoins de la population jurassienne en situation de vulnérabilité.

En qualité d'entité première en charge de la gestion des enjeux sociaux, le Département du Jura assume la responsabilité centrale dans la prise en compte des difficultés rencontrées par les publics pauvres et précaires. Près de 40% du budget départemental est affecté à l'action sociale. Ce pourcentage substantiel reflète l'implication fonctionnelle du Département dans la mise en œuvre de programmes destinés à atténuer les conséquences de la pauvreté. Cet engagement, bien que relevant de son rôle institutionnel, contribue de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des individus en situation de précarité.

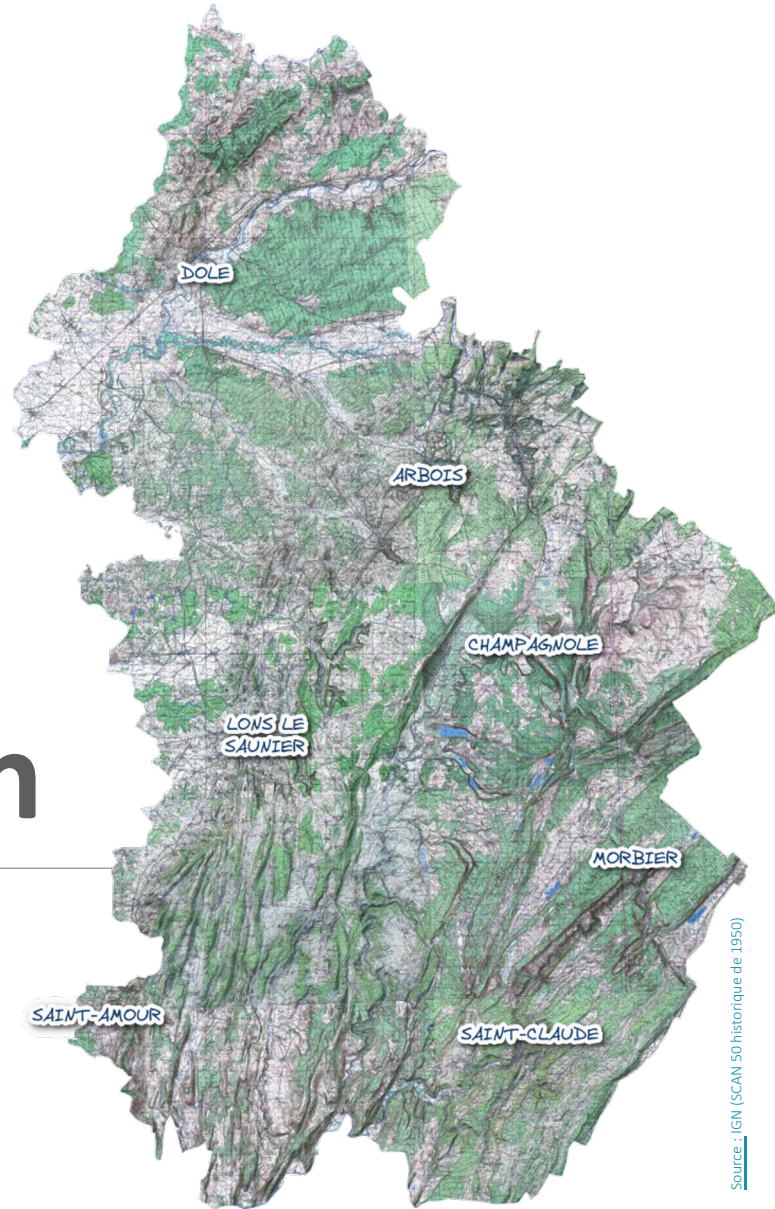
- ❖ Dépense du CD pour le Pôle Des Solidarités :
 - **141 M€** soit 39% du budget total du CD
 - Insertion actions sociales : **26 M €**
 - Autonomie : **88 M €**
 - Enfance famille : **26 M €**

- ❖ Augmentation constante de la pauvreté depuis les années 2000 en France.
 - **Inflation 4,9 % en 2023** (12% alimentation)

Source : INSEE 2024



Introduction



Source : IGN (SCAN 50 historique de 1950)



Rendre compte de la lutte contre la pauvreté dans le département du Jura implique de considérer différentes approches pour appréhender ce phénomène complexe. Dans cette analyse, nous considérerons deux grandes visions, la première quantitative et la seconde qualitative, afin de dresser un état des lieux reflétant au mieux la réalité et imaginer des stratégies collectives efficaces.

La vision quantitative et statistique se manifeste à travers deux approches complémentaires : l'approche monétaire et l'approche géographique.

L'approche monétaire repose sur une définition quantitative de la pauvreté. Elle correspond à tous revenus inférieurs à 60% du revenu médian. Cet indicateur, qui présente des limites offre tout de même une mesure objective de la pauvreté, permettant d'évaluer son ampleur à une échelle macro. Elle demeure pertinente pour avoir une vue d'ensemble à une échelle nationale mais incomplète pour une vision précise et opérante.

Elle peut être complétée par **l'approche géographique**. Le découpage spatial de la pauvreté suscite une réflexion sur l'échelle pertinente pour l'analyse : bassin de vie, communes, EPCI ? Celui retenu dans cette étude est l'EPCI. Ce découpage spatial permet d'observer tout d'abord la présence des deux types de pauvreté distincts : la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine. La pauvreté rurale peut être caractérisée par des défis tels que l'accès limité aux emplois et aux services, tandis que la pauvreté urbaine peut être associée au coût élevé de la vie et à la concentration de populations vulnérables dans des quartiers spécifiques. Ainsi, en tant que département rural, le Jura connaît des défis particuliers, mais la pauvreté n'est pas limitée aux seules zones rurales. Au contraire, les zones urbaines du département font également face à des enjeux importants de précarité.

Cette lecture, mise en évidence par l'approche quantitative, est ensuite enrichie et détaillée par l'approche qualitative, permettant une compréhension plus complète de la complexité des enjeux. Elle peut également se diviser en deux approches : l'approche sociologique et l'approche anthropologique.

L'approche sociologique se concentre sur les réalités vécues par les individus en situation de pauvreté et permet de faire émerger des profils, des idéaux-types qui ne correspondent pas nécessairement aux nomenclatures administratives. Par exemple, certains publics perçus comme « inemployables » du point de vue des acteurs de terrain ne sont pas identifiés en tant que tels, mais plutôt à une catégorie administrative homogène. En soulignant la complexité des défis liés à la pauvreté, cette approche met notamment en lumière des nuances parfois négligées. Elle reflète davantage la vision des acteurs de terrain, en prenant en compte des aspects plus subjectifs et contextuels. Ces perceptions de terrain, doivent être objectivées dans la mesure du possible par des statistiques locales produites par les acteurs eux-mêmes. Une préconisation en fin de document met l'accent sur cette réalité.

Dans cette même perspective, l'approche **anthropologique**, plus réflexive, remet en question les présupposés ancrés dans nos perceptions courantes. Elle offre la possibilité de questionner, par exemple, l'idée selon laquelle la pauvreté monétaire est systématiquement synonyme de souffrance. En effet, une situation financière en dessous du seuil de pauvreté peut être considérée comme témoignant d'une grande pauvreté sur le plan officiel, mais pour ceux qui ont choisi délibérément un mode de vie en marge, elle peut représenter une forme d'autonomie volontaire et non une détresse. Cette approche peut être pertinente pour divers sujets, notamment ceux concernant les dynamiques « d'aller vers ». Elle permet également d'explorer les liens complexes entre emploi et revenu, soulevant ainsi des questions fondamentales sur la position des individus au sein de la société.

En somme, de par cette diversité d'approches qui se combinent les unes et les autres, peut apparaître une image plus nuancée de la pauvreté dans le département du Jura.



Comment la lutte s'organise-t-elle ?

La lutte contre la pauvreté s'inscrit comme un défi complexe, requérant une approche multifacette, où prévenir, soutenir et guérir se révèlent comme des piliers essentiels. Les différentes stratégies d'intervention offrent une palette variée d'actions, chacune jouant un rôle crucial dans la lutte.

Prévenir : Au cœur de toute action efficace réside la prévention. L'identification précoce des facteurs de risque et la mise en place de mesures proactives permettent d'anticiper les situations de précarité. Des programmes éducatifs, des initiatives de sensibilisation et des dispositifs d'accompagnement familial contribuent à poser les bases d'une société plus équitable.

Soutenir : Face à la réalité complexe des publics vulnérables, la mise en œuvre d'actions ciblées devient impérative. Celles-ci révèlent les acteurs engagés, qu'il s'agisse d'organismes gouvernementaux, d'ONG, ou de bénévoles dévoués. Ces soutiens peuvent prendre la forme d'aides financières, d'accès à des services sociaux, ou encore des programmes de formation pour renforcer les compétences professionnelles.

Guérir : La résilience nécessite souvent des interventions curatives. Des dispositifs de réinsertion sociale, des centres de soins, et des programmes de formation professionnelle sont autant de moyens de guider les individus vers une autonomie retrouvée. La lutte contre la pauvreté exige une approche considérant à la fois les aspects matériels et psychosociaux.

Les actions se dessinent également selon **certaines thématiques**, révélatrices des besoins fondamentaux des individus. La santé, le logement, l'emploi, la mobilité, l'alimentation, les loisirs, la culture, et l'éducation émergent comme des sphères clés.

Ces actions peuvent également être directement adressées à **des publics spécifiques** identifiés *a priori* comme cumulant un certain nombre de difficultés.

Par le moyen de **plans stratégiques et de schémas directeurs**, les autorités locales et les partenaires sociaux peuvent concentrer leurs efforts de manière coordonnée. En mettant en lumière les liens entre la santé et l'emploi, l'accès au logement et la mobilité, ces plans offrent une vision globale de la lutte contre la pauvreté.

Les contrats de ville

Au nombre de trois sur l'ensemble du territoire, situés dans les trois pôles urbains du département, leur objectif est d'améliorer la cohésion sociale, le cadre de vie, favoriser l'inclusion sociale et l'égalité des chances, ainsi que la lutte contre la précarité et les inégalités. Ces contrats permettent un soutien aux associations et aux initiatives locales qui œuvrent dans le champs de l'accès aux droits ou à l'emploi. Ils constituent donc une démarche globale et concertée visant à améliorer la qualité de vie et les perspectives d'avenir des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Cette façon de lutter contre la pauvreté est singulière en ce qu'elle agit sur des territoires strictement définis et sur des publics aux problématiques homogènes. Peut-elle être inspirante sur des territoires ruraux très ciblés ?

En conclusion, la lutte contre la pauvreté nécessite une approche équilibrée, combinant prévention, soutien et guérison. En agissant sur des thématiques clés et en suivant des plans stratégiques bien définis, il est ainsi possible d'avoir un impact significatif.

La pauvreté en question



60% du salaire médian = 1102 €

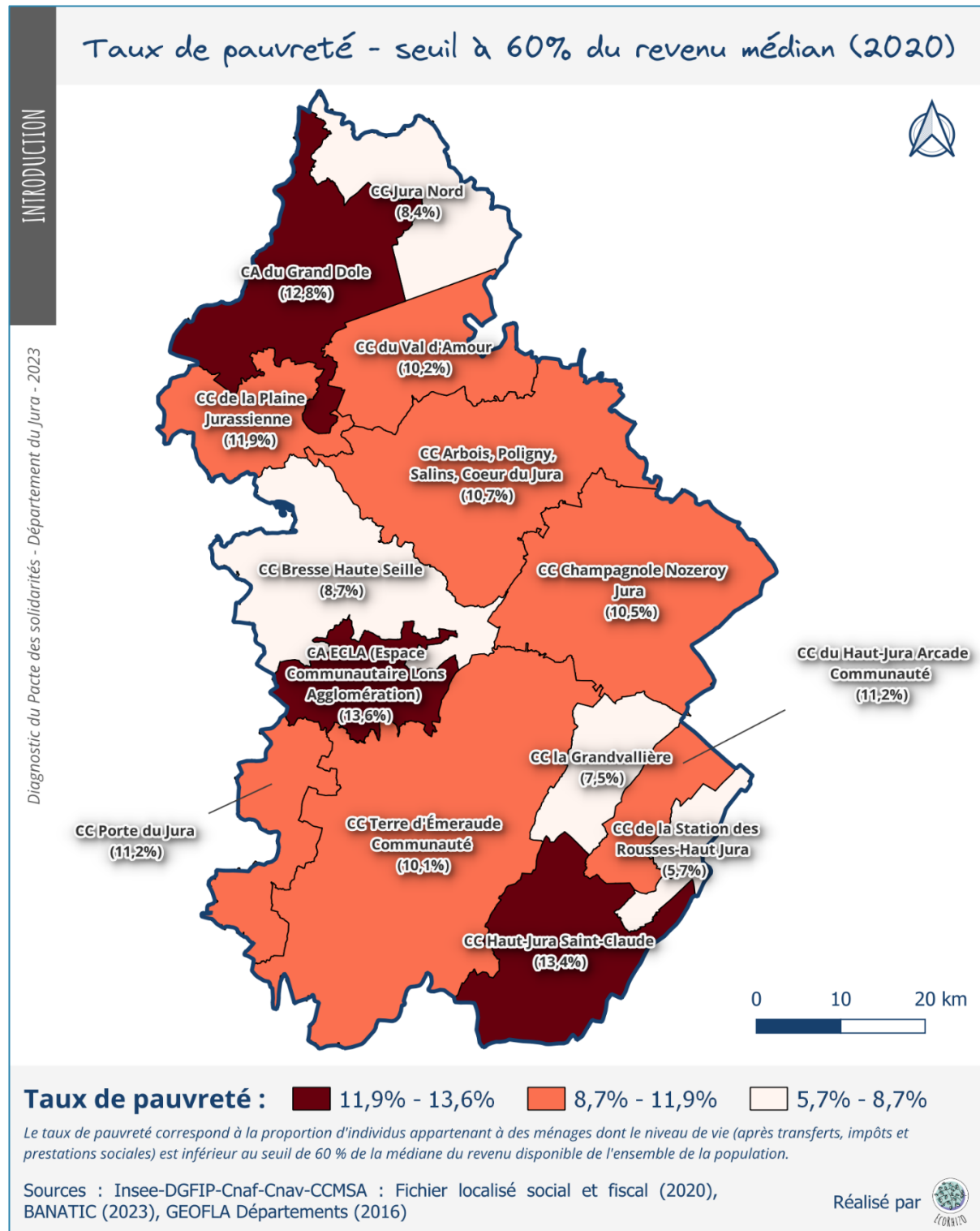
- ❖ 1 680 € pour un couple sans enfant
- ❖ 2 350 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans

Taux de pauvreté :

- ❖ France : 14,5
- ❖ BFC : 12,8
- ❖ Jura : 11,2

29 000 individus en situation de pauvreté dans le Jura
(14 000 individus sur les trois pôles urbains dont 8400 en QPV)

Source : INSEE 2024





Avant d'explorer les divers axes définis dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il est essentiel de dresser un état des lieux spécifique à la situation du Jura. Ce panorama mettra en lumière les caractéristiques propres au territoire, offrant une perspective qui va au-delà de la simple identification des problèmes auxquels le Pacte local des Solidarités doit répondre. Comprendre la dynamique territoriale est une étape importante pour orienter les actions vers des solutions adaptées aux besoins spécifiques.

Géographie :

- **Superficie** : Avec une étendue de 5040 km², le Jura se distingue par sa taille, ne représentant qu'un dixième de la région.
- **Répartition de la population** : Sur cette vaste étendue, 60% de la population trouve résidence dans les trois pôles urbains majeurs du territoire, qui couvrent seulement 1/5 de la surface du Jura. Ses centres urbains, notamment Lons-le-Saunier et Dole, jouent un rôle central dans la vie économique et sociale du département.
- **Limites territoriales** : Le Jura partage ses frontières avec quatre départements voisins et entretient des liens frontaliers avec la Suisse, soulignant ainsi sa position stratégique au sein de la région.

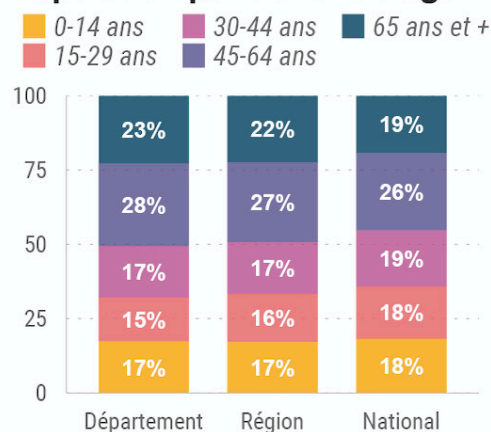
Démographie :

- **Population** : Avec une population totale de 260 000 habitants, le Jura affiche une densité de 52 habitants par km².
- **Densité urbaine** : Les deux principaux centres urbains, Dole et Lons-le-Saunier, témoignent de dynamiques différentes avec 128 habitants par km² dans l'agglomération de Dole et 173 habitants par km² à Lons-le-Saunier.

Activités agricoles :

- **Répartition sectorielle** : Les activités économiques sont diversifiées : au nord, la culture prédomine, au centre, la viticulture façonne les paysages, tandis qu'au sud, l'élevage occupe une place significative dans l'économie locale.

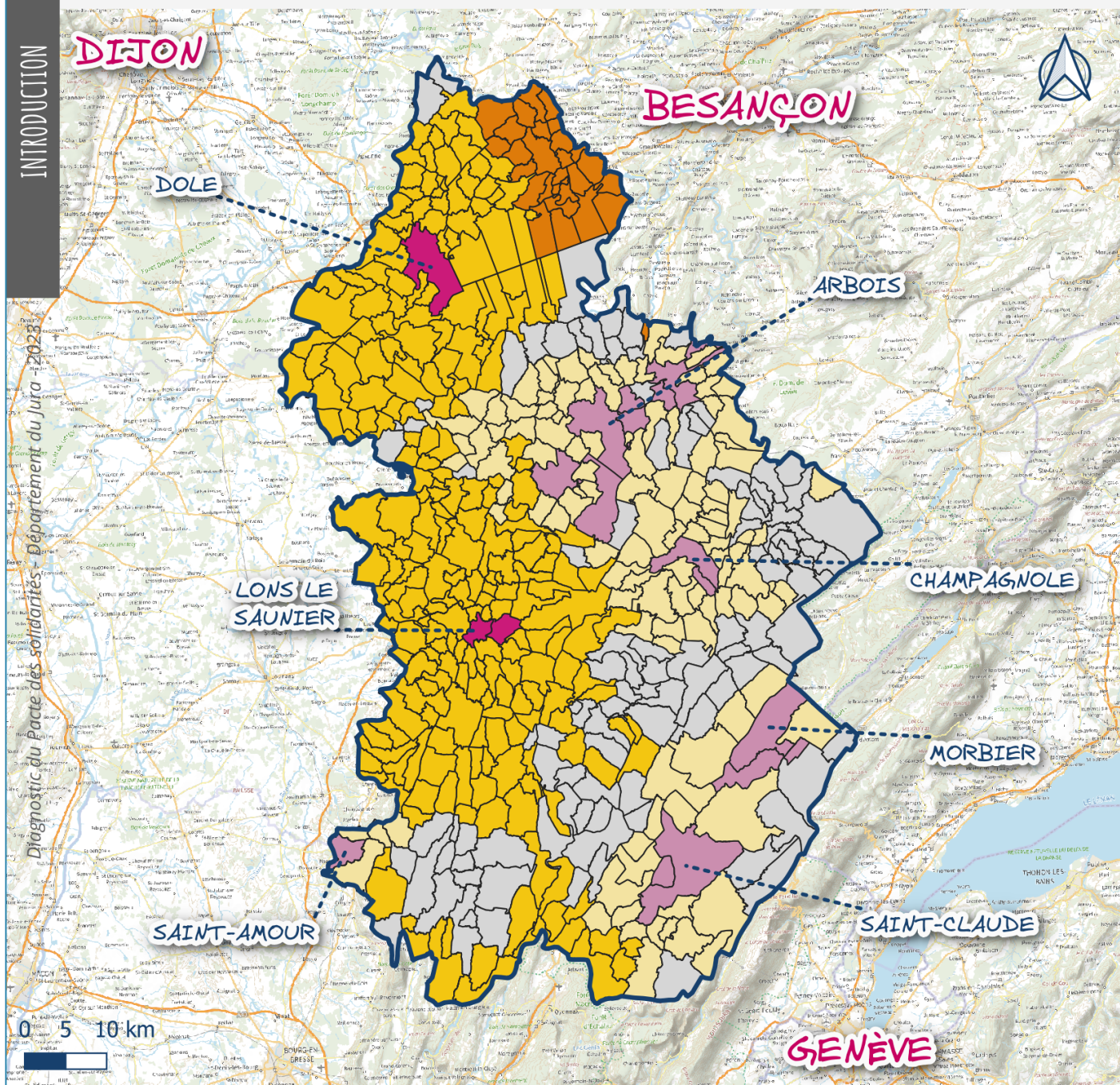
Population par tranche d'âge





Le Jura compte 494 communes, témoignant de sa structure communale riche et variée. De plus, l'organisation en 14 EPCI souligne la coopération entre les entités locales pour répondre aux enjeux communs.

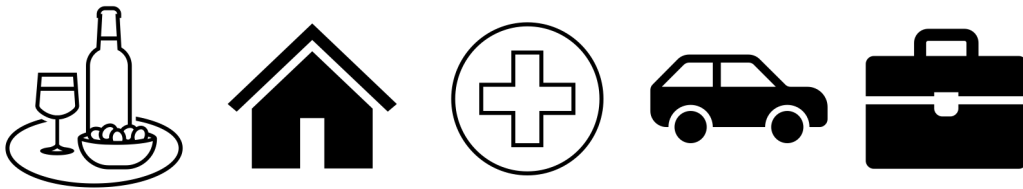
Typologie du zonage en aires d'attraction des villes (2020)



- Commune isolée hors influence des pôles
- Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants

Sources : COG INSEE (2020), Cadastre ETALAB (2023), GEOFLA Départements (2016), Fond cartographique IGN (Flux WMS 2023)

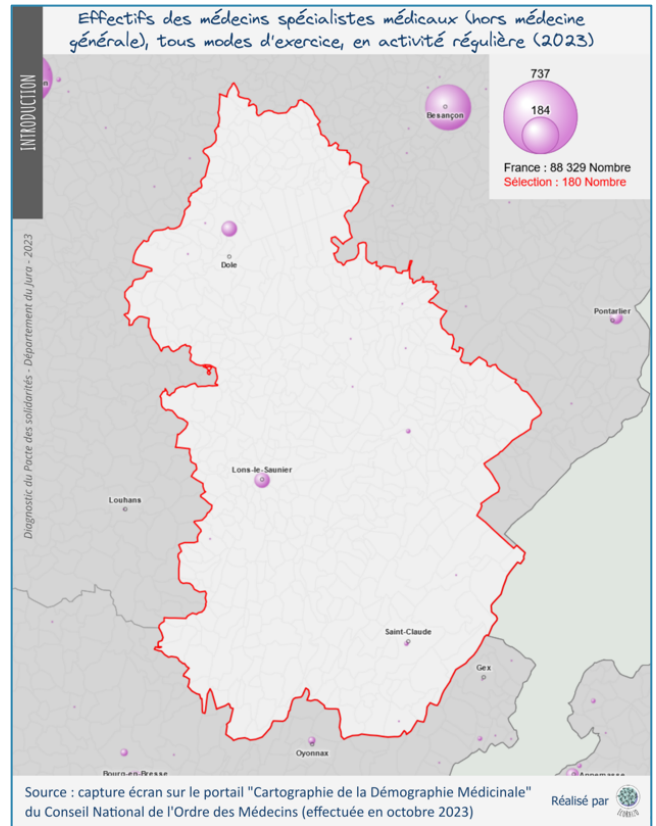
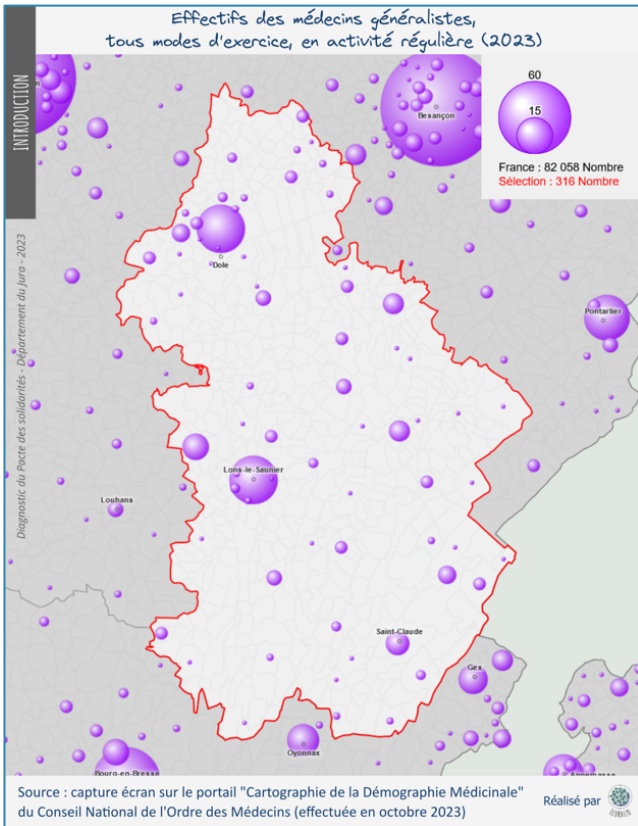
Réalisé par



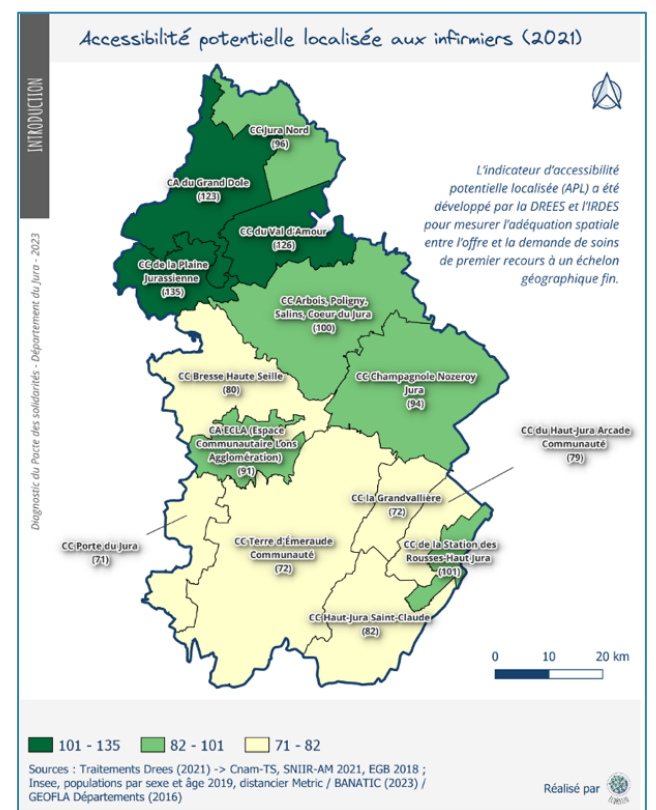
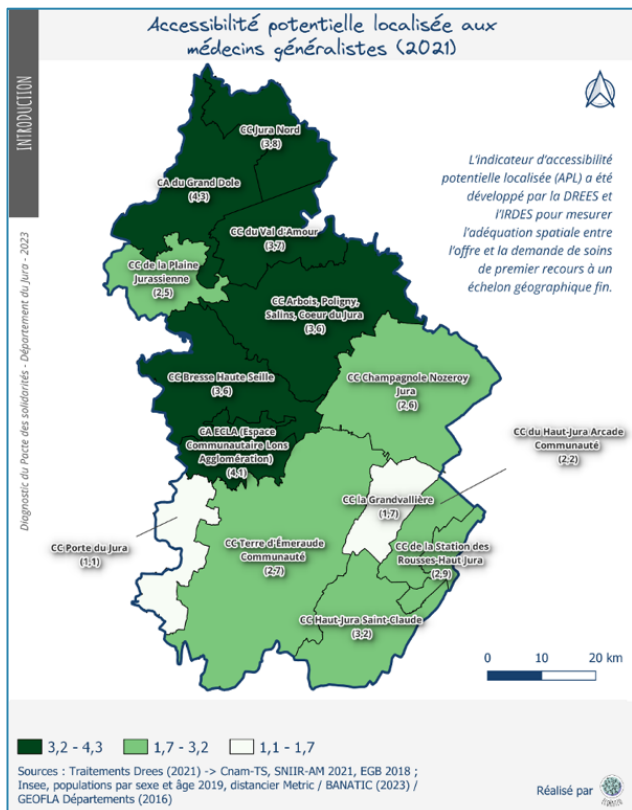
Les thématiques clés



Le département du Jura compte actuellement 215 médecins généralistes libéraux, ainsi que 180 médecins spécialistes, soit une moyenne de 1200 patients par médecin. Il dispose de 91 psychologues, principalement répartis entre les villes de Dole, Lons-le-Saunier et Saint-Claude. Le territoire compte également 18 maisons pluridisciplinaires.

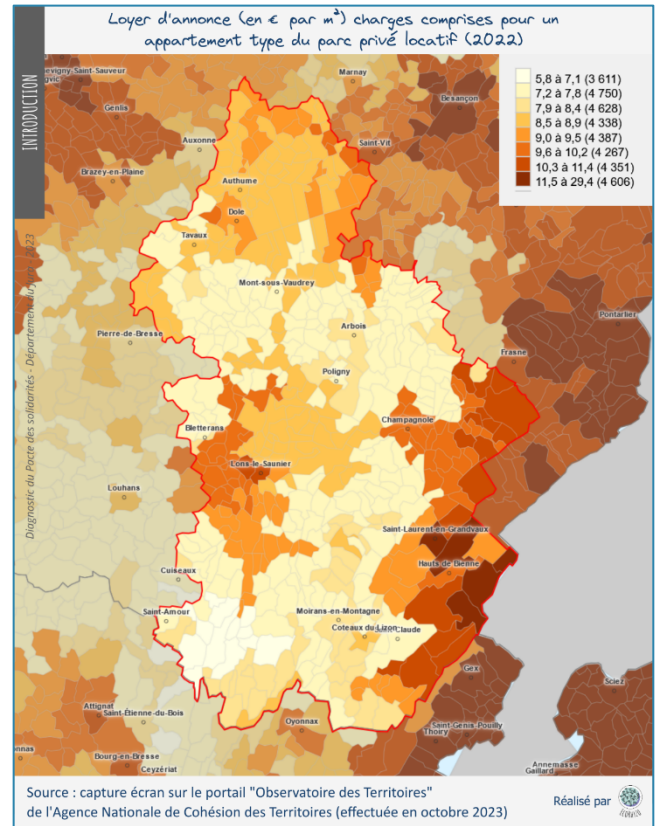
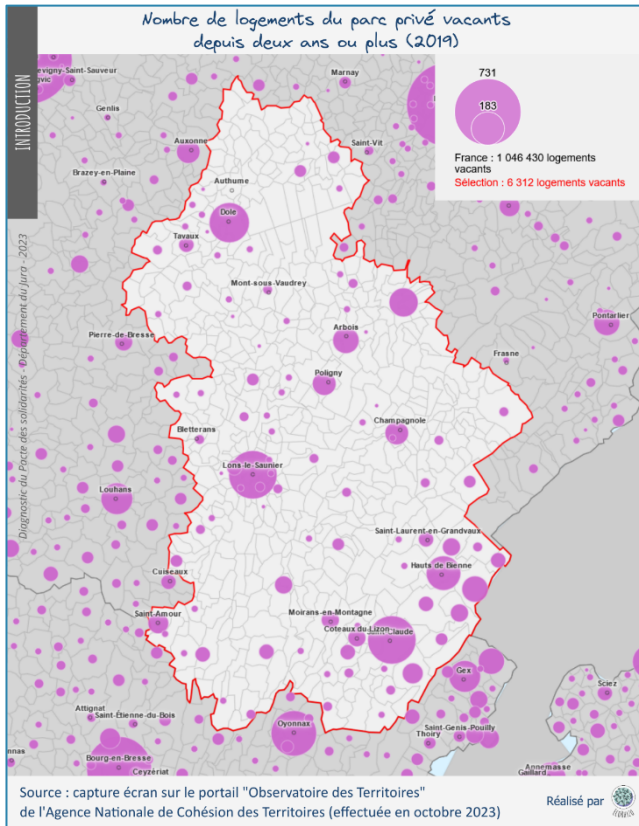


Bien que le Jura ne soit pas considéré comme un désert médical, l'accès aux professionnels de santé, tels que les médecins et les infirmiers, varie considérablement en fonction de la situation géographique.

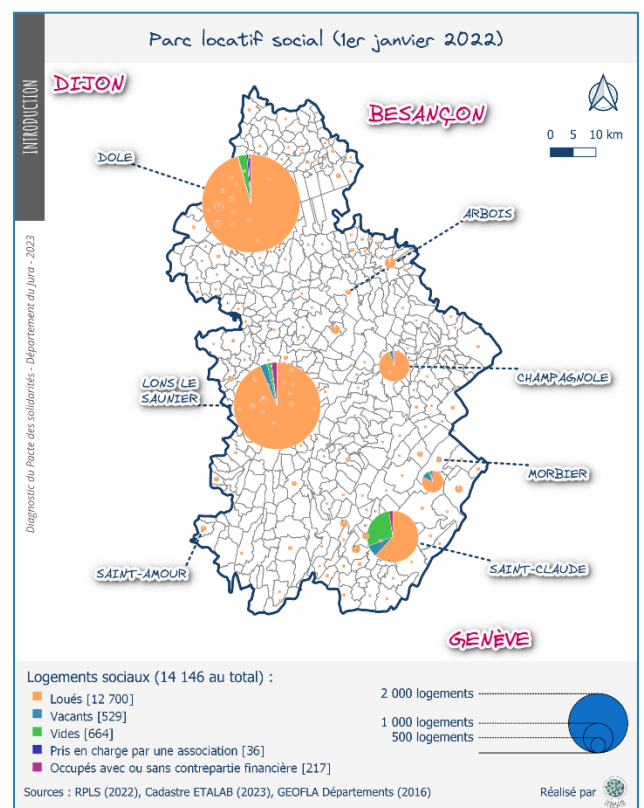
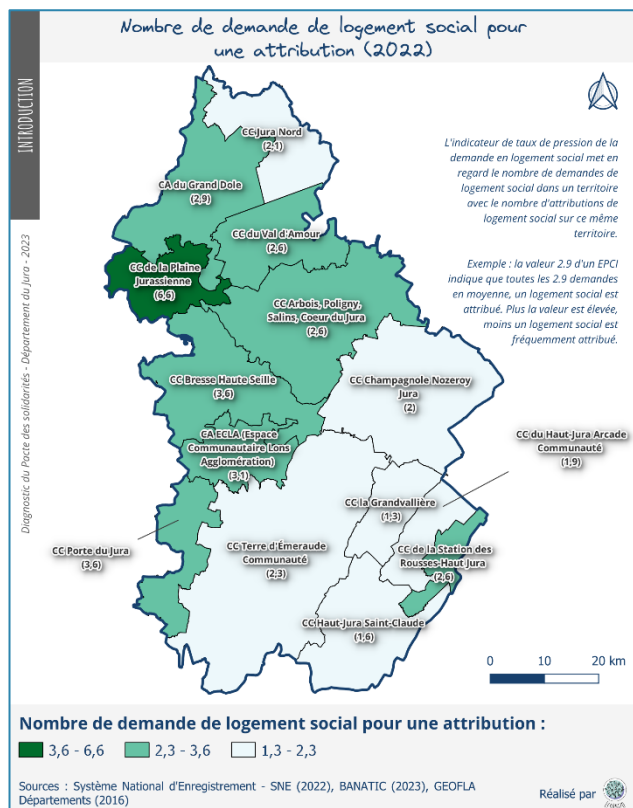




La situation du logement dans le département du Jura présente diverses tensions, en particulier sur les petites surfaces. Malgré cela, on observe une vacance importante de logements : 6 312 en en 2019. Pour lutter contre cela, les propriétaires de logements inoccupés dans 17 communes (liste établie par décret) situées à proximité de la frontière suisse peuvent être soumis à une taxe d'habitation sur le logement vacant (THLV). Par ailleurs, 66 % des propriétaires résident dans leur logement, reflétant une stabilité relative de la propriété occupée.



La ville de Dole et la commune de Tavaux sont les seules à être assujetties à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Elle s'applique aux communes de plus 3500 habitants faisant partie d'une communauté d'agglomération de plus de 50 000 habitants. En revanche, aucune commune n'est soumise à la taxe sur le logement vacant (TVL).





Le département affiche une situation de quasi plein emploi, avec un taux de chômage de seulement 5,2 % en 2023. Sur les 106 840 actifs résidant dans le département du Jura, 79 % d'entre eux travaillent au sein même du département, démontrant un fort ancrage local. En contraste, 21 % des actifs occupent un emploi à l'extérieur du département, une proportion plus élevée que la moyenne régionale (9 % en Bourgogne-Franche-Comté).

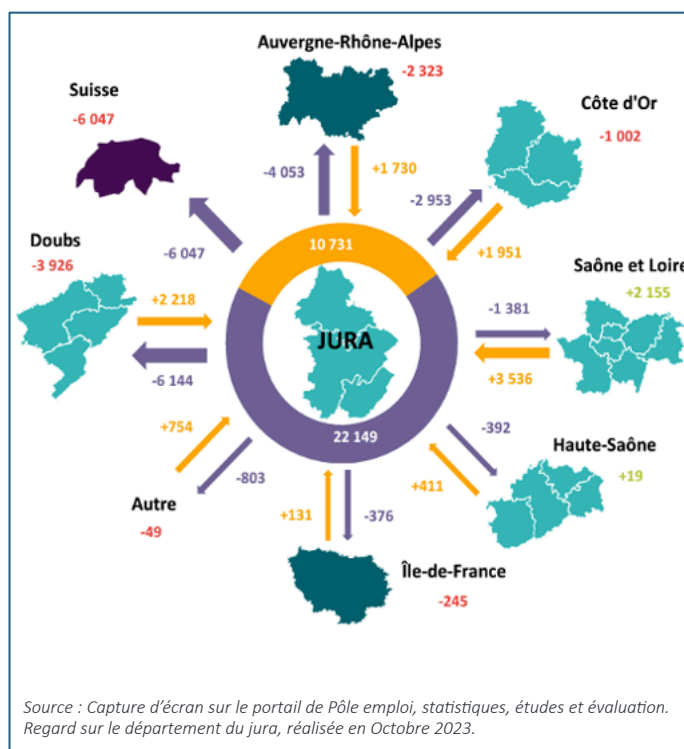
Le Jura compte 95 418 emplois, dont 89 % sont occupés par des résidents locaux. Cependant, 11 % des emplois sont pourvus par des travailleurs en provenance de l'extérieur, indiquant une attractivité économique au-delà des frontières départementales (contre 4 % en Bourgogne-Franche-Comté).

Il est intéressant de noter que de nombreux actifs du Jura sont orientés vers la Suisse pour leur activité professionnelle, soulignant une connexion transfrontalière qui peut influencer la dynamique économique locale. Cette ouverture vers d'autres territoires offre des perspectives économiques diversifiées tout en posant des défis spécifiques en termes de mobilité et d'impact sur le marché du travail local.

L'analyse des secteurs d'activité révèle une dynamique particulière du marché de l'emploi. Parmi les métiers les plus recherchés par les employeurs dans le département, les viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs, les ouvriers non qualifiés des industries chimiques et plastiques, ainsi que les serveurs de cafés, restaurants et commis occupent le top 3 des emplois les plus demandés. Notamment, huit des dix métiers les plus recherchés dans le Jura se retrouvent également dans le top 10 régional, soulignant une cohérence avec les tendances d'emploi à l'échelle plus large de la région.

En se penchant sur les bassins d'emploi du département, le bassin de Dole, avec ses 105 477 habitants en 2020, abrite 24 537 salariés au premier trimestre de 2023. De même, le bassin de Lons-le-Saunier, comptant 110 332 habitants en 2020, présente 27 229 salariés au même trimestre. Enfin, le bassin de Saint-Claude, avec 42 989 habitants en 2020, compte 10 029 salariés au 1er trimestre de 2023. Ces chiffres illustrent la répartition des salariés dans les bassins d'emploi du département.

Cette analyse approfondie des secteurs d'activité et des bassins d'emploi offre un aperçu précieux pour comprendre la dynamique du marché du travail dans le département du Jura et contribuera à orienter les efforts visant à renforcer l'employabilité et à réduire la pauvreté.

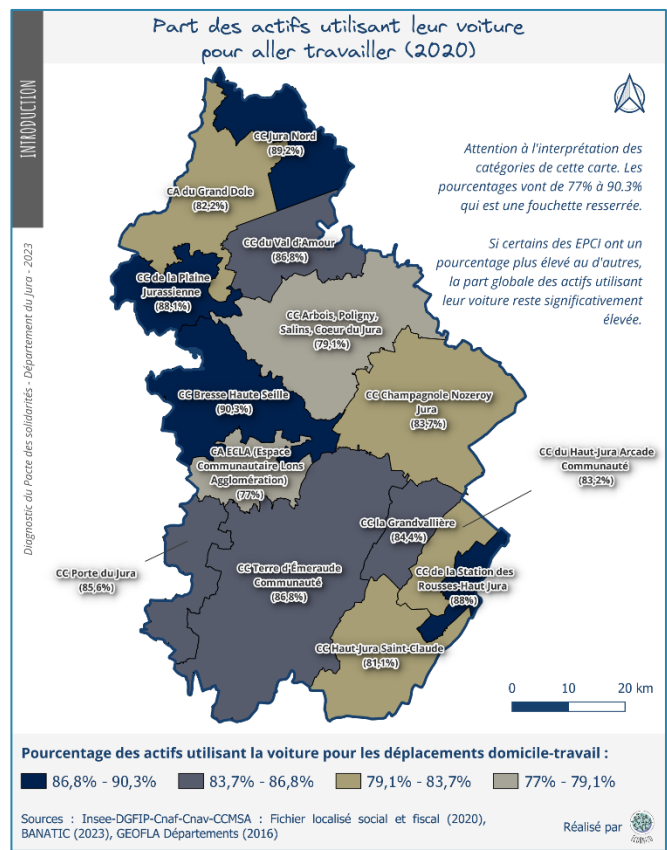
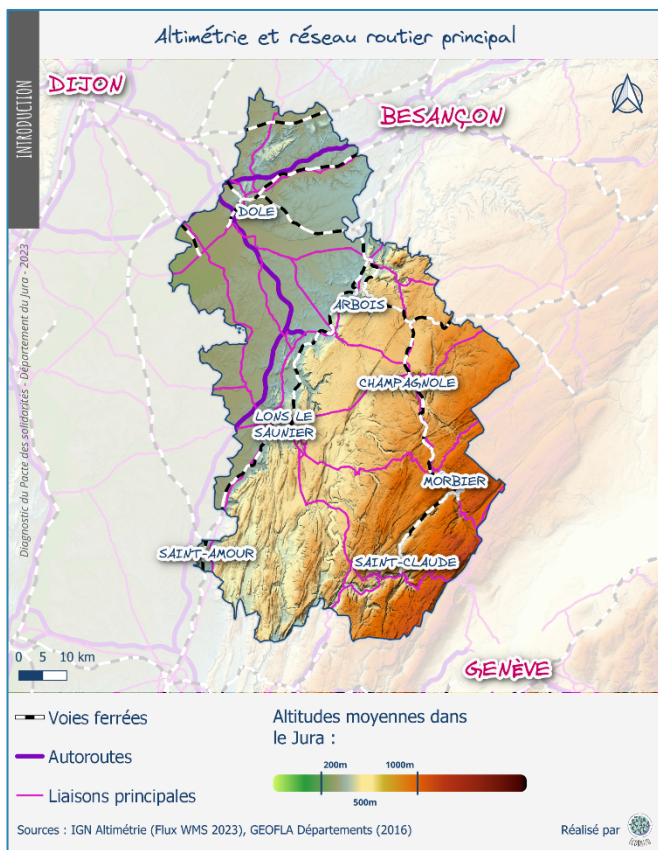




Dans le contexte géographique particulier du département du Jura, la mobilité quotidienne est étroitement liée à l'utilisation du véhicule personnel. La topographie et la répartition territoriale induisent des déséquilibres notables en matière de déplacements. L'utilisation du véhicule personnel est prépondérante, **représentant 83,3 % des déplacements domicile-travail en 2020**. Cette forte dépendance fait état des défis potentiels liés à la congestion routière et à l'impact environnemental auxquels le département doit faire face.

En contraste, **la part des déplacements domicile-travail en transport en commun demeure relativement faible, représentant seulement 2,3 % en 2020**. Cette proportion souligne la prédominance de l'usage individuel du véhicule, malgré les efforts déployés pour promouvoir des modes de transport plus durables.

Ainsi, la géographie spécifique du département du Jura contribue à façonner les habitudes de déplacement, mettant en évidence la nécessité d'une planification et d'une gestion efficaces des infrastructures de transport pour répondre aux besoins de mobilité tout en considérant les enjeux environnementaux. Ces réalités topographiques influent également sur la communication entre acteurs du territoire.

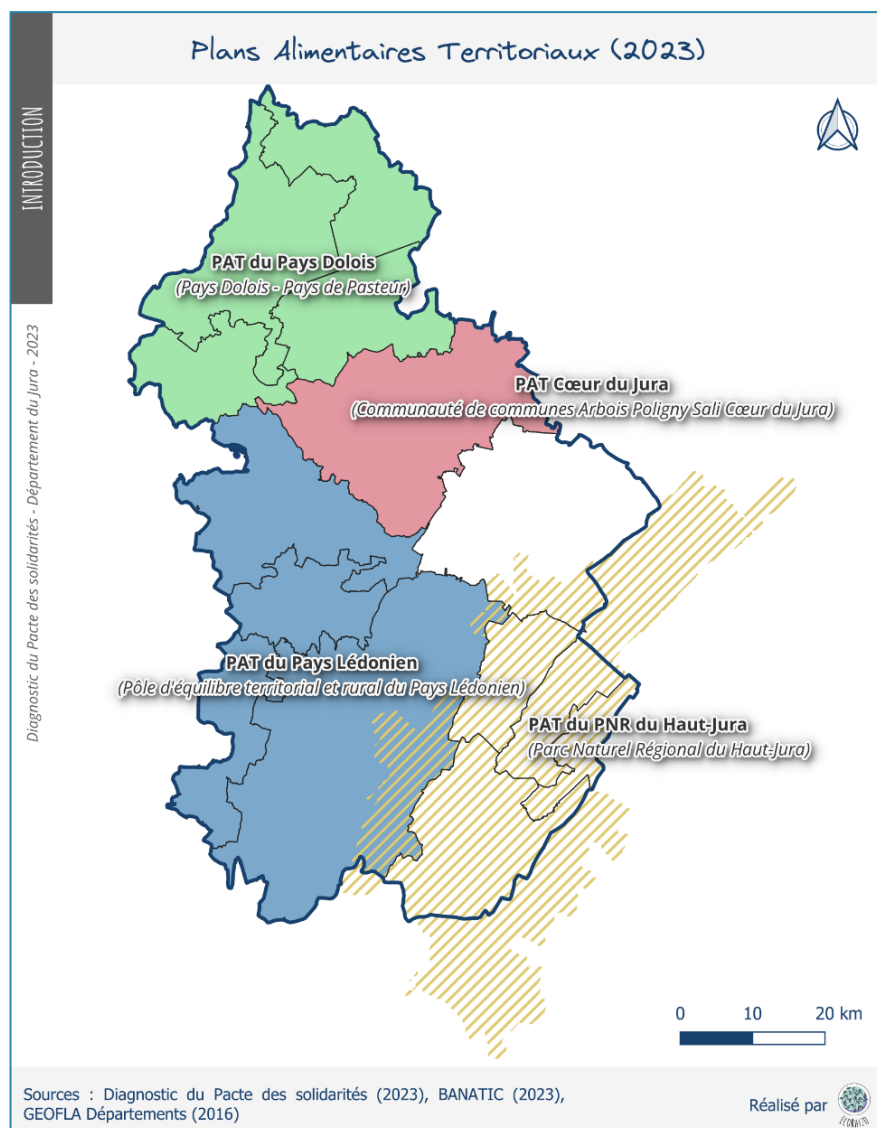




Dans le département du Jura, l'accès à l'alimentation apparaît comme un défi supplémentaire, caractérisé par une dépendance significative à la voiture, principal moyen de procéder aux achats de denrées alimentaires. Avec 47 % de la population jurassienne dans cette situation, la proportion dépasse la moyenne nationale française qui est de 24 %. Une réalité plus marquée encore dans 81 % des communes jurassiennes, où plus de la moitié de la population est théoriquement tributaire de la voiture pour ce type d'achats, contre 75 % à l'échelle nationale.

La distance moyenne entre le domicile et les commerces alimentaires varie autour d'une moyenne de 1,6 km. Les chiffres précis montrent que les boulangeries-pâtisseries se situent à 1,5 km en moyenne, les boucheries-poissonneries à 2,3 km, et les autres commerces spécialisés à 3 km. Ces distances témoignent de la nécessité d'une mobilité accrue pour accéder à une variété de produits alimentaires*.

Dans ce contexte, le département du Jura déploie quatre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) :



En parallèle, 19 Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) jouent un rôle clé, favorisant des circuits courts et une consommation locale.

Malgré ces initiatives, 16 530 individus du Jura ont recours à l'aide alimentaire, mobilisant 1330 tonnes de denrées alimentaires et représentant un coût de 4 millions d'euros.

Ces secours alimentaires sont distribués à travers 48 points de distribution, soulignant les efforts déployés pour répondre aux besoins alimentaires de la population jurassienne en proximité.

* Ces distances sont calculées « à vol d'oiseau » et donc difficilement accessibles autrement que par l'utilisation de la voiture. Ces données sont construites sur la base de commerces OSM et complétées avec la base permanente des équipements (Source [CRATER](#))



L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté

AXE 1



L'investissement social pour l'égalité des chances vise à prévenir les inégalités dès la petite enfance. S'appuyant sur l'éducation comme approche préventive, le diagnostic met en lumière l'importance d'agir tôt pour optimiser le retour sur investissement. Trois publics sont mis en lumière : les femmes isolées avec enfants, leurs enfants, et les jeunes peu ou pas diplômés, non scolarisés, et leur difficile accès à l'autonomie.

Il est alarmant de constater que les enfants issus de ménages défavorisés présentent un risque deux à trois fois plus élevé d'hospitalisations psychiatriques (*Santé Public France, 2024*). Cette réalité met en lumière les impacts profonds de la pauvreté sur la santé mentale des jeunes. Le risque est mécaniquement plus élevé pour les familles monoparentales qui ne disposent que d'un seul revenu. Une récente étude nationale montre que 80% des familles monoparentales sont des femmes isolées. Les proportions semblent identiques dans le département du Jura. Cette réalité permet de préciser davantage le public des familles monoparentales.

L'accès inégal aux modes de garde, révèle des disparités significatives dans les opportunités d'accueil pour les jeunes enfants dans le département. Cette inégalité peut exercer une influence majeure sur la participation des parents au marché du travail, notamment pour les femmes, en limitant leurs choix professionnels et en entravant leur pleine intégration dans la vie active. Plus important encore, cet accès variable aux structures d'accueil peut avoir des répercussions importantes sur la socialisation précoce des enfants. Les premières années de vie sont cruciales pour le développement social, émotionnel et cognitif des enfants. L'interaction avec d'autres enfants dans un cadre structuré, contribue de manière significative à ce processus *. Ainsi, garantir un accès équitable aux modes de garde permet non seulement l'emploi des parents, mais aussi le bien-être et le développement optimal des tout-petits, en favorisant leur socialisation dès leur plus jeune âge.

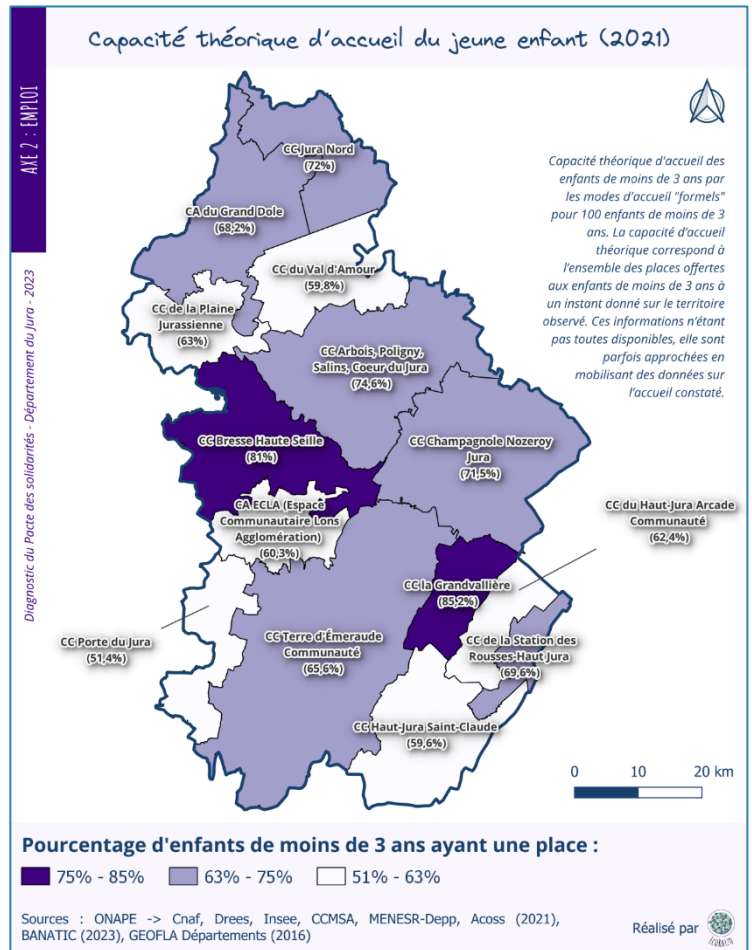
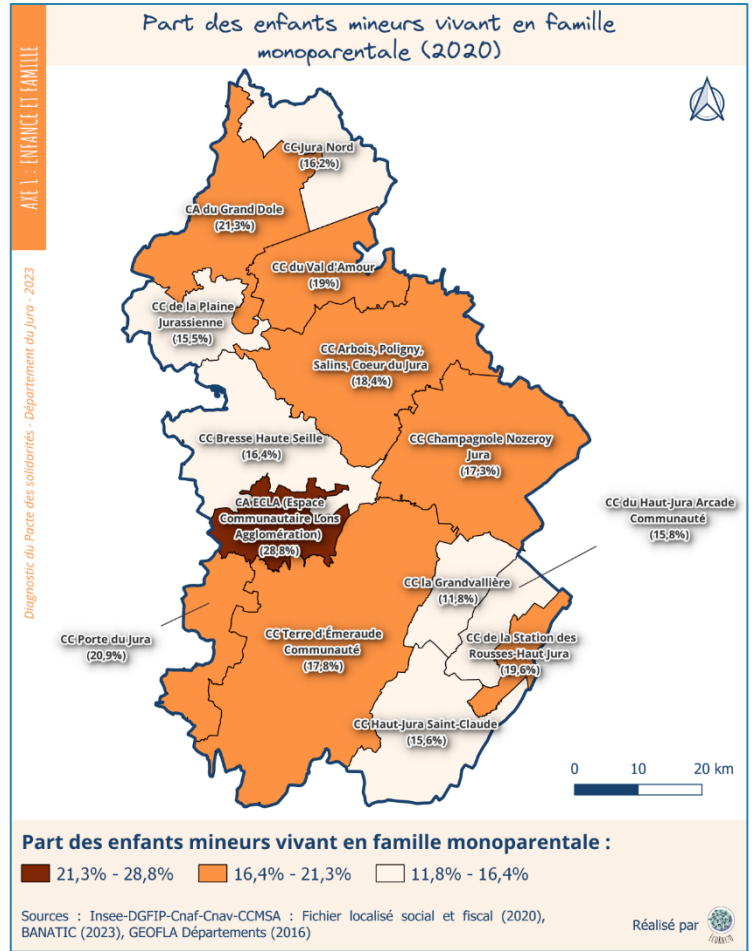
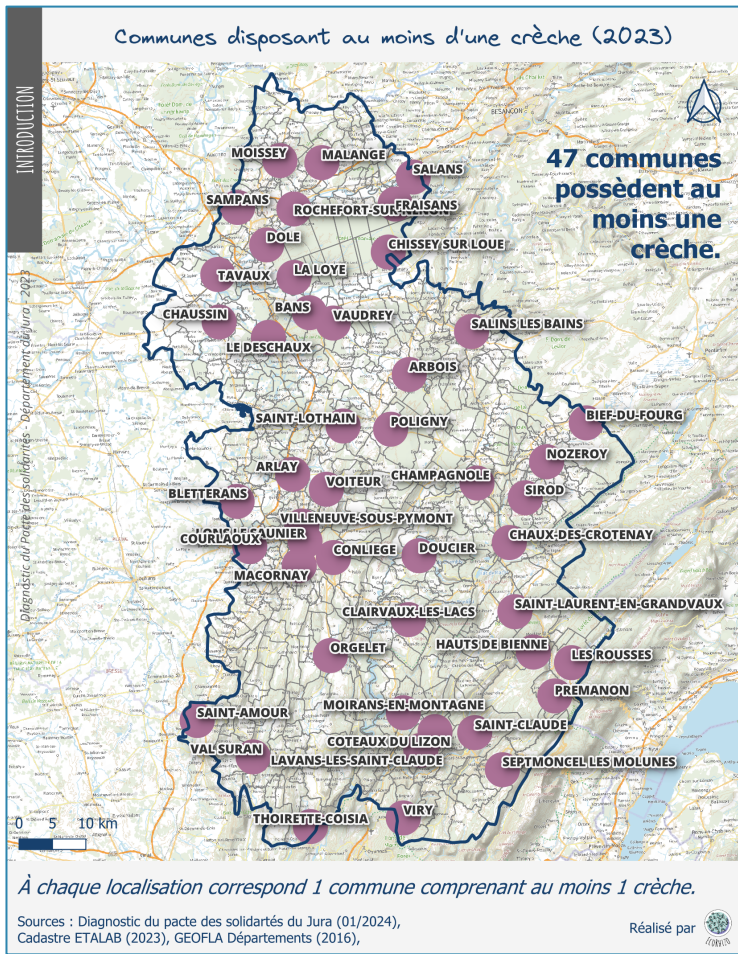
Le Conseil Départemental du Jura mène une série d'actions dont celles portées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), laquelle intervient en proposant des entretiens prénataux précoces, offrant un soutien essentiel aux futurs parents. Des initiatives collectives sont également déployées pour sensibiliser les familles à des enjeux cruciaux, tels que la lutte contre l'obésité. Le Conseil Départemental participe activement à la prévention en menant à bien des bilans en école maternelle, permettant un dépistage précoce des besoins spécifiques des enfants. De plus, un programme de dépistage visuel, conduit par une orthoptiste dédiée, cible les enfants des petites sections, contribuant ainsi à une prise en charge rapide. Enfin, le Conseil Départemental s'engage résolument dans la prévention de la maltraitance, renforçant ainsi son rôle prépondérant dans le soutien à la parentalité et la protection de l'enfance.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) déploie diverses initiatives visant à renforcer le soutien à la parentalité. Parmi celles-ci, le réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents (REAPP), porté par Juralliance, offre des ressources et un accompagnement aux familles. Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), quant à eux, sont mis en place par les communes via les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), favorisant ainsi un environnement propice à l'échange et au partage d'expériences entre parents. La médiation familiale constitue une autre dimension essentielle, impliquant les actions de la CAF et de l'UDAF.

*Ces réalités sont partagées par le plus grand nombre grâce aux travaux dirigés par le chercheur Boris Cyrulnik accompagné d'une quinzaine d'autres chercheurs dans le cadre de la commission de travail des 1000 premiers jours.



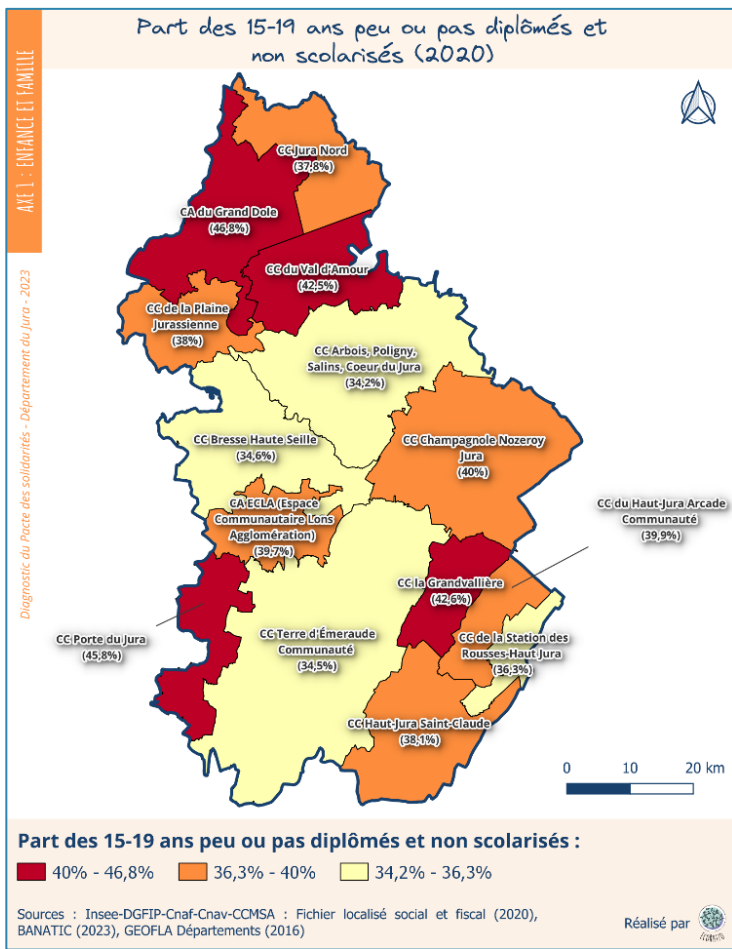
Lecture : 21,3 % des enfants de la CA du Grand Dole vivent dans une famille monoparentale.





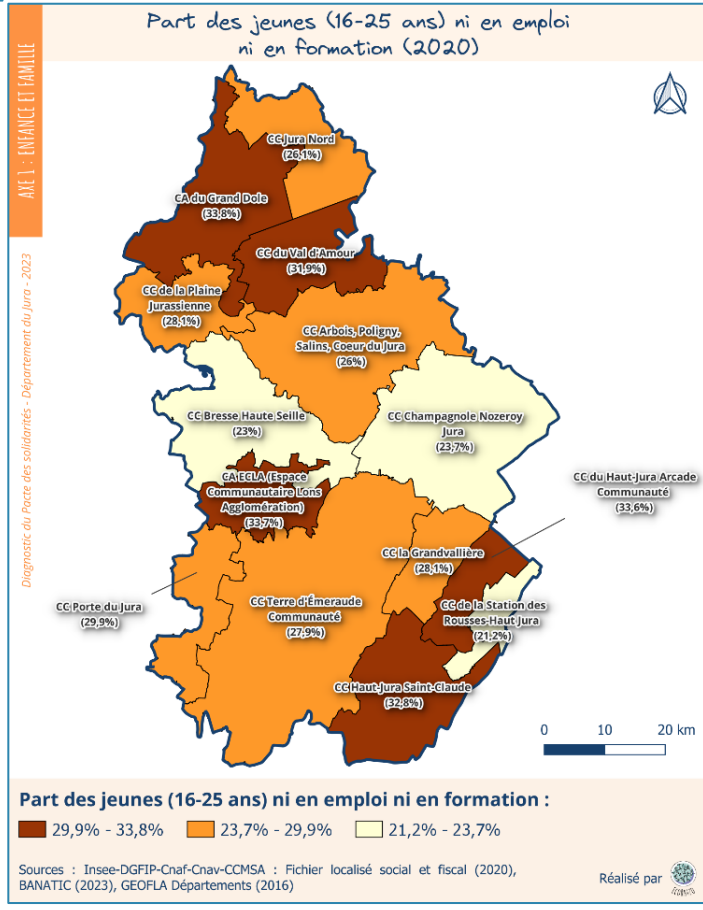
Par ailleurs la situation des jeunes non scolarisés et peu diplômés est préoccupante. Actuellement, la réponse au décrochage scolaire repose principalement sur des dispositifs nationaux et institutionnels. Le constat d'un manque de relais éducatifs au niveau local peut soulever des interrogations. Si les missions locales sont largement sollicitées par l'éducation nationale, cela souligne peut-être la nécessité de renforcer les initiatives des acteurs de terrain, en particulier des acteurs associatifs et privés jurassiens. Dans ce contexte, des actions spécifiques, telles que la MLDS (Mission Lutte Décrochage Scolaire) portées par l'Éducation Nationale, la PSAD (Plateforme de Suivi et d'appui aux Décrocheurs) portée par les missions locales, les CIO (centre d'informations et d'orientations), ou encore les DIMA (Dispositifs d'Initiation aux Métiers de l'Alternance) portés par les CFAA Montmorot, CFA Gevingey, MFR de Salins-les-Bains, pourraient davantage être complétées par des initiatives locales de soutien scolaire, avec la participation d'acteurs comme la Pep 39, Jura service, et Loisir pop. Des dispositifs tels que le Bureau Ecole Entreprise dont l'objectif est de créer des liens entre le monde économique et l'éducation nationale peuvent être inspirants. Il en existe actuellement huit sur le département. Les enjeux du décrochage scolaire, en constante augmentation et non spécifiques au Jura, mettent peut-être en lumière des défis liés aux réalités numériques. Elles nécessitent probablement une action préventive face aux changements sociétaux profonds induits par la pratique des réseaux sociaux virtuels.

Les conséquences peuvent notamment être un difficile accès à l'autonomie pour les 16-25 ni en emploi ni en formation. Les efforts en faveur de l'autonomie des jeunes dans le département du Jura reposent sur une série d'actions coordonnées. Le Conseil Départemental assume la responsabilité des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, fournissant un soutien complet aux mineurs et aux familles en difficulté. Cette assistance s'étend aux jeunes majeurs de moins de 21 ans. Une attention est également portée à la prise en charge et à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, dont le nombre augmente significativement dans le département depuis 2022. Les Missions Locales jouent également un rôle essentiel en offrant des dispositifs spécifiques tels que le PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et le CEJ (Contrat d'engagement jeune). Ces initiatives visent à guider les jeunes vers une autonomie réussie en favorisant leur insertion sociale et professionnelle. Cependant, les obstacles persistants demandent une approche flexible innovante pour surmonter les complexités individuelles. La coordination entre les entités et une mobilisation continue des ressources sont essentielles pour relever ce défi et offrir des perspectives d'autonomie aux jeunes du département.



Part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré au recensement être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.

Part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.





Trois grandes orientations ont par conséquent été identifiées comme prioritaires par les acteurs du département :

ORIENTATION 1 : Renforcer le soutien des familles monoparentales en ciblant particulièrement le public des femmes seules avec enfants.

Exemples d'actions évoquées :

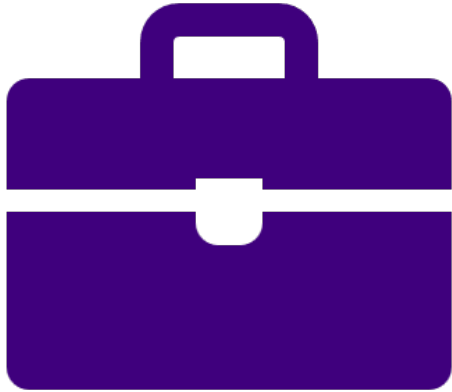
- **Renfort d'heures TISF en périnatal pour les familles monoparentales,**
- **Accompagner les familles monoparentales sur le volet budgétaire (intervention CESF).**

ORIENTATION 2 : Améliorer l'information sur les dispositifs d'aide à la parentalité.

ORIENTATION 3 : Soutenir les leviers innovants pour l'autonomie des jeunes.

Exemples d'actions évoquées :

- **Appartement(s) tremplin(s) permettant aux jeunes sortis des foyers ou des accueillants familiaux qui ont besoin d'un sas vers l'autonomie par l'intermédiaire d'un éducateur,**
- **Soutenir le programme TAPAJ.**



La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail

AXE 2



La loi du 18/12/2023 pour le plein emploi, en vigueur depuis le 1er janvier 2024, opère une transformation profonde des politiques d'insertion et d'emploi, résultant d'une co-construction avec les Conseils départementaux et Pôle emploi. Les initiatives locales doivent être alignées sur les principes de France Travail et du Pacte des solidarités, visant à faciliter l'accès à l'emploi, lever les obstacles sociaux, et renforcer les capacités d'accompagnement, en vue de la transition vers France Travail. À noter également que le projet de suppression de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) entraînerait le passage direct des bénéficiaires au Revenu de Solidarité Active (RSA)*. Cette transition impacterait environ 450 personnes, qui seraient alors désormais prises en charge par le Département. Cette évolution accentuerait davantage l'importance des dispositifs d'accompagnement pour assurer une intégration optimale de ces nouveaux bénéficiaires dans le contexte de France Travail.

Dans le contexte actuel du Jura, caractérisé par une situation de plein emploi, émerge un public très éloigné du marché du travail et notamment les BRSA. Cette réalité crée une dynamique particulière, et il est notable qu'une partie significative d'entre eux est particulièrement difficile à orienter vers un l'emploi. En effet, seulement un tiers des BRSA peut être orienté directement vers un accompagnement professionnel, un autre tiers le sera à moyen terme, et le dernier tiers ne le sera qu'à très long terme voire ne sera peut-être jamais en mesure de retourner à l'emploi.

Ainsi, Pour les BRSA qui se trouvent très éloignés de l'emploi, il apparaît qu'une première étape dans le parcours classique des SIAE semble faire défaut. Dans ce contexte, **les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 7 heures** se présentent comme une alternative pertinente.



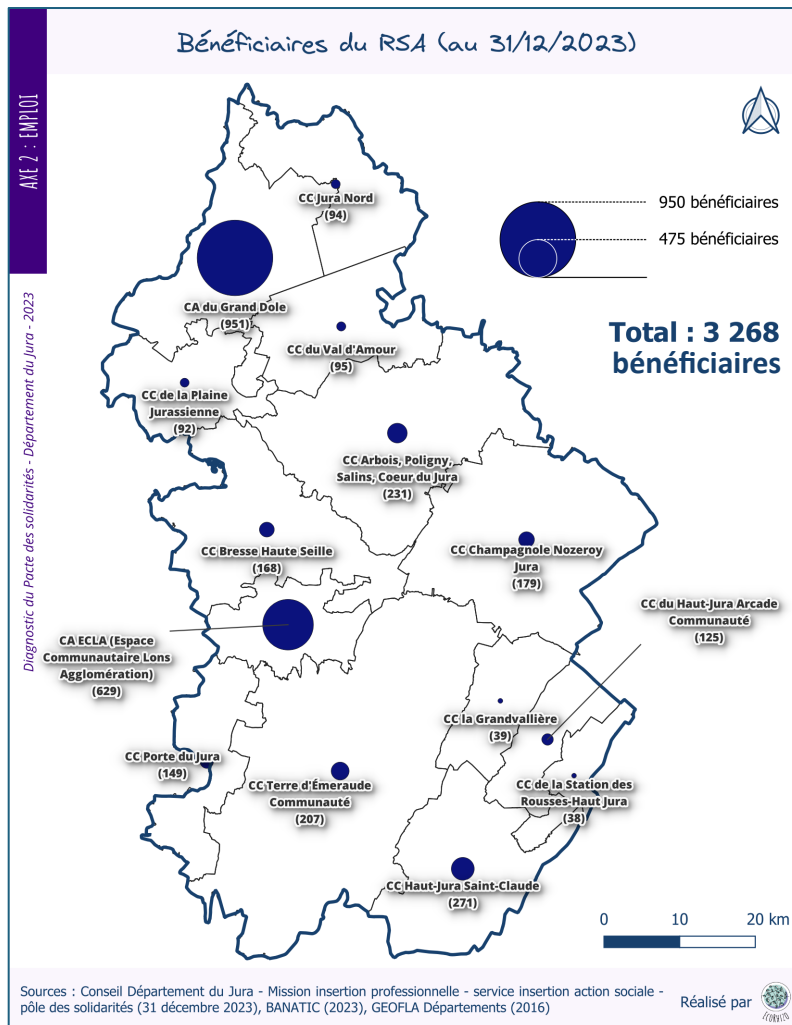
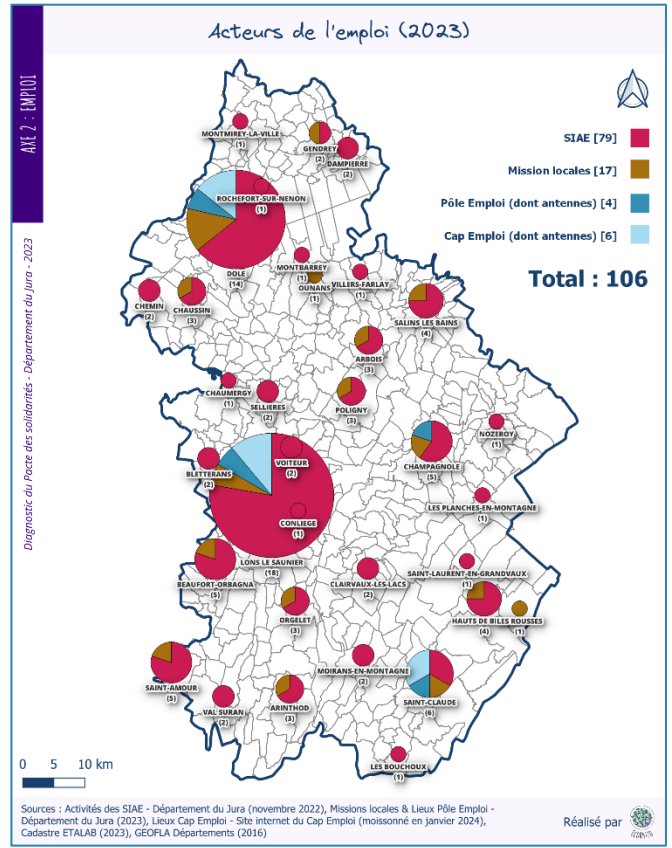
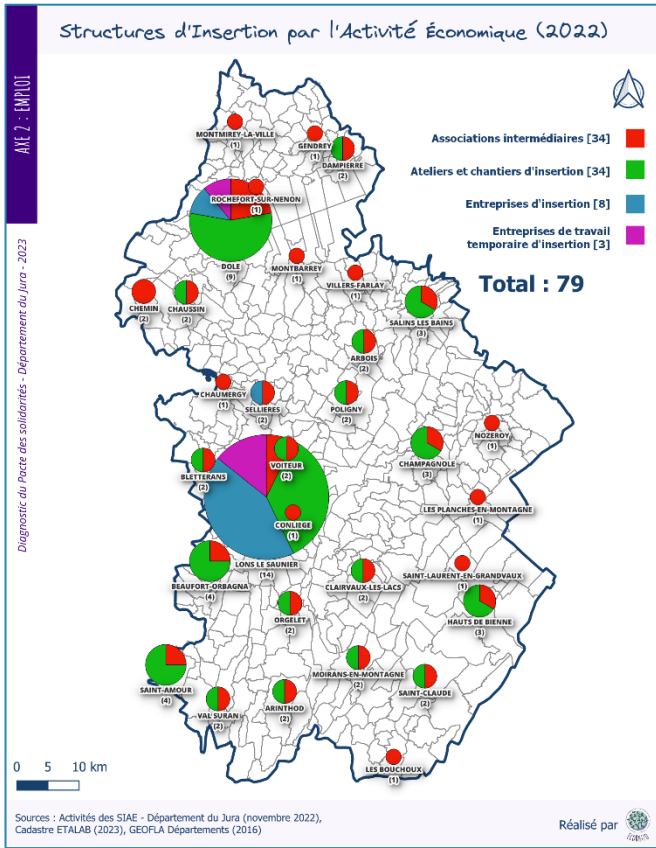
Parcours classique de l'insertion professionnelle

Il est donc crucial de souligner que des freins psycho-sociaux sont fortement ressentis chez ce public spécifique. De fait, il existe un besoin important en professionnels de santé et de santé mentale pour accompagner ces individus dans leurs longs parcours vers l'emploi. La mutualisation d'un poste de psychologue au sein du réseau Archipel témoigne par ailleurs de l'importance de la collaboration entre différentes structures. Au sein du Conseil Départemental, la création, dans le cadre de la CALPAE, de deux postes d'infirmiers RSA affiliés à l'accompagnement spécifique des BRSA apporte satisfaction. Leur rôle essentiel consiste à prendre en charge la santé physique et mentale des patients.

Les obstacles liés à la mobilité sont récurrents et compliquent l'accès à l'emploi pour ces publics en situation de vulnérabilité. Dans un département où la dépendance au véhicule personnel est importante, des initiatives de transport à la demande et de transports micro-collectifs effectuée par l'association AIR permettent, par exemple, d'apporter une réponse aux salariés de plusieurs structures d'IAE.

Le manque de places en structure d'accueil de la petite enfance est souvent cité comme un obstacle à l'emploi, particulièrement pour les parents issus des couches les plus vulnérables de la société. Le manque de places disponibles, la flexibilité limitée des horaires de garde ainsi que les délais importants d'attribution des places en crèche municipale contribuent à créer des barrières importantes à l'insertion professionnelle. Bien que les micro-crèches privées pallient ces difficultés, elles ne constituent pas une réponse adéquate compte tenu de leurs coûts élevés. Face à ce défi, une réponse innovante est en cours de réalisation dans le Jura avec la création d'une "crèche apprenante" par l'association COOPAGIR. Cette initiative va au-delà de la simple fonction de garde en intégrant une dimension de formation et d'accompagnement des futurs travailleurs de la petite enfance.

* 3268 BRSA dans le département du Jura au 31 décembre 2023 (source : CD du Jura, 2023)



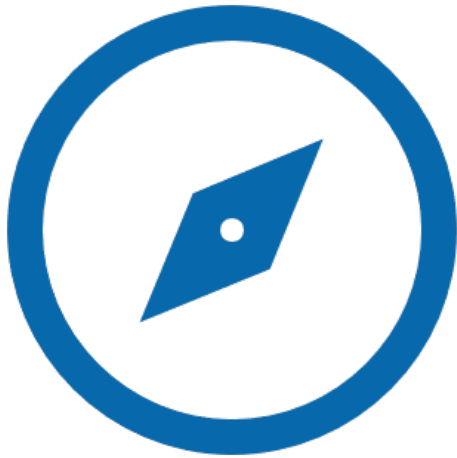


Sur la base des constats dressés par les acteurs de terrain, une intention particulière doit être mise sur les publics les plus loin de l'emploi et notamment les BRSA.

ORIENTATION 1 : Lever des freins permettant une remobilisation personnelle, une réinsertion dans la société et à terme un retour à l'emploi.

Exemples d'actions évoquées :

- **Déployer des actions en amont des parcours de l'insertion professionnelle (CAE 7heures),**
- **Dupliquer le transport micro-collectif type Air sur les territoires, notamment au service des salariés en insertion et des publics en précarité,**
- **Dupliquer la mutualisation de psychologues internes à plusieurs SIAE (type Archipel),**
- **Infirmiers RSA : développement file active et actions collectives,**
- **Psychologues RSA : augmenter la présence de psychologues auprès des publics et des équipes MDS.**



Lutte contre la pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers

AX3



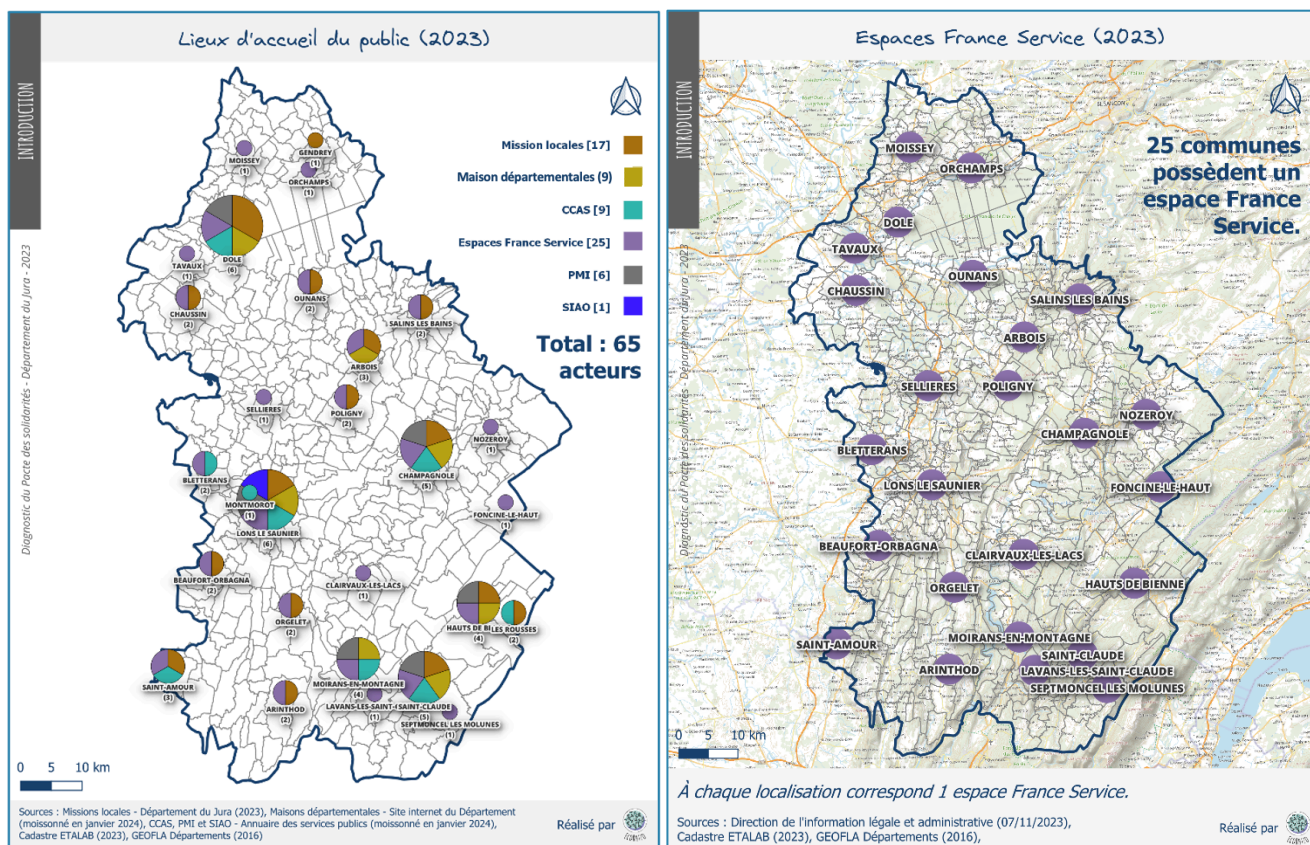
La mise en œuvre des actions et dispositifs de lutte contre la pauvreté peut parfois buter sur la difficulté à atteindre les publics dans le besoin. Cette mise en œuvre est bien illustrée par la théorie du « dernier kilomètre », symbolisant la distance entre l'offre de service et la demande des usagers. Par ailleurs, de nombreux usagers se heurtent à des obstacles lors des démarches administratives, souvent rendues complexes par la dématérialisation des procédures.

Un constat positif émerge dans le département quant au bon fonctionnement global entre les acteurs engagés dans l'accompagnement des usagers dans leurs démarches. Il se dégage une volonté commune des acteurs d'adopter une approche de « travail à 360 degrés ». L'objectif est d'optimiser la manière d'accompagner intégralement les individus, plutôt que de se concentrer uniquement sur la détection et l'accompagnement de nouvelles personnes en difficulté.

Le département du Jura bénéficie d'un maillage solide constitué de deux réseaux principaux d'accompagnement aux droits, chacun contribuant de manière unique à renforcer l'accès aux services essentiels. En premier lieu, les Espaces France Services, au nombre de 25 sur le territoire, jouent un rôle clé en offrant une gamme diversifiée de prestations. Ces espaces constituent des points d'accueil polyvalents, facilitant l'accès à divers services administratifs. Parallèlement, le Réseau Jurassien d'Accès au Droit (REJAD) rassemble une multitude d'acteurs sociaux. Enfin, diverses associations ainsi que des écrivains publics à domicile contribuent activement à cet écosystème d'accompagnement. Ces initiatives locales témoignent d'un soutien essentiel offrant une assistance précieuse pour garantir l'accès aux droits fondamentaux à l'ensemble des citoyens jurassiens vulnérables.

LE REJAD

Lancé en 2016 à l'initiative de la CPAM du Jura, le Réseau Jurassien d'Accès au Droit (Rejad) vise à résoudre les difficultés d'accès aux droits sociaux rencontrées par les citoyens jurassiens. En partenariat avec une quinzaine d'organismes, le Rejad offre une réponse globale et concertée aux besoins des usagers, simplifiant ainsi le processus administratif. Il aspire à détecter les situations difficiles, à désigner des référents et à garantir une réactivité accrue pour les bénéficiaires. Avec une porte d'entrée unique dans le labyrinthe administratif, le Rejad représente une avancée significative dans l'amélioration de l'expérience des usagers.



ORIENTATION 1 : Poursuivre et développer le travail de coopération institutionnelle et opérationnelle entre les acteurs (Politique de la Ville / CAF / Collectivités territoriales / CCAS-CIAS / MILO / PE / Cap Emploi / EFS...)

Exemples d'actions évoquées :

- Échange de pratiques,
- Formation des travailleurs sociaux sur l'aller-vers,
- Préconiser des formations communes aux agents des collectivités et leurs partenaires.



Construction du volet solidaire de la transition écologique

AXE 4



La précarité énergétique résulte d'une inadéquation entre les ressources des ménages et leur consommation énergétique. Elle peut impacter d'autres postes de dépenses essentielles notamment en matière de santé. Ces ménages seront d'autant plus fragilisés s'ils ne peuvent pas maîtriser le poids du coût de l'énergie dans leur budget. Il est donc essentiel de considérer les aspects fondamentaux et directement liés à la consommation d'énergie qui impactent le quotidien des individus les plus vulnérables. Logement, alimentation, et mobilité : trois piliers majeurs, nécessitant une approche globale pour améliorer la santé individuelle et collective de ces populations.

Logement :

Dans le domaine du logement, plusieurs initiatives sont déployées pour accompagner les publics précaires. En partenariat avec l'AJENA, des actions visent à favoriser la maîtrise de l'énergie (ASME). Les ateliers "énergie logis" constituent une plateforme d'apprentissage et d'échange pour des pratiques plus durables. Parallèlement, des dispositifs ciblent la lutte contre l'habitat indigne, offrant aux personnes concernées des solutions pour des conditions de vie dignes, notamment grâce à l'intervention de l'ADIL.

L'ASME

En 2014, le Conseil départemental lance l'ASME (Accompagnement Social pour la Maîtrise de l'Énergie), fournissant des diagnostics à domicile et orientant vers des solutions durables. En partenariat avec l'AJENA, l'ASME combine la détection des difficultés énergétiques, des visites à domicile et la remise de matériel plus économe (exemple : mousseurs pour les robinets, ampoules basses consommations) ainsi que des conseils de gestion énergétique. Une quarantaine de ménages ont pu être accompagnés en 2023 par un binôme complémentaire permettant une approche tant social que technique.

Mobilité : Le volet mobilité s'adresse également aux publics en situation de précarité. Des actions peuvent être internalisées par certaines structures d'insertion. L'ASMH, par exemple, a mis en place en 2021 un service de prêt de voitures à tarif réduit. L'existence d'un garage solidaire offre des solutions concrètes pour l'entretien des véhicules, impactant de manière notable l'obstacle lié à la mobilité. Des initiatives spécifiques s'adressent également aux jeunes grâce à des actions orchestrées par les Missions locales, comme par exemple des ateliers de réparation de vélo qui visent à favoriser l'accès à la mobilité.

Alimentation : En matière d'alimentation, quatre plans alimentaires territoriaux sont déployés pour assurer une distribution équitable et adaptée aux besoins locaux. L'aide alimentaire qui bénéficie à 16400 personnes, est représentative de l'importance de ces dispositifs. Les épiceries sociales et solidaires s'articulent comme une réponse concrète au maintien de l'accès à une alimentation de qualité.

En abordant simultanément les thématiques du logement, de la mobilité, et de l'alimentation, ces initiatives contribuent à la construction d'un socle solide permettant d'améliorer la vie quotidienne et la santé globale des individus.



ORIENTATION 1 : Protéger les publics précaires des impacts financiers qu'impose la transition écologique tout en les incluant à la dimension bénéfique que ces changements de pratique induisent.

Exemples d'actions évoquées :

Précarité énergétique :

- ASME : doubler le binôme actuel, soit pour conduire des visites de suivi, soit pour augmenter la file active,
- Ateliers énergie logis : redynamiser le dispositif.

Mobilité :

- Constituer une flotte de véhicules sans permis et électriques à destination des missions locales, pour les jeunes en insertion.
- Expérimentation de leasing-social.

Alimentation :

- Favoriser la création de groupes inter PAT et étudier la mise en activité d'une centrale d'achat pour certaines épiceries sociales et solidaires,
- Lien avec l'axe 1 sur la promotion de l'alimentation des enfants, en lien avec la PMI.

Conclusions et préconisations

Le département du Jura, bien que considéré comme rural, est doté de trois pôles urbains relativement dynamiques. Ils sont situés au Nord (Dole) au centre (Lons le saunier) et au Sud (Saint Claude) ; ils reflètent la singularité géographique du Jura. Ils lui confèrent un équilibre notable quant à la distribution de la population. On note toutefois que le bassin de vie lédonien concentre 43 % de la population jurassienne. En matière de lutte contre la pauvreté, le département du Jura ne doit donc pas seulement faire face aux défis imposés par la ruralité. Les acteurs de la solidarité, par un engagement collectif soutenu, sont répartis sur l'ensemble du département et répondent le plus souvent aux besoins précis du territoire sur lequel ils sont ancrés. En résumé, le diagnostic a révélé plusieurs enjeux. Les voici axe par axe :

AXE 1 Le diagnostic souligne l'impératif de soutenir les actions à destination de la petite enfance pour promouvoir l'égalité des chances. En identifiant les publics vulnérables, tels que les femmes isolées avec enfants et les jeunes en difficulté, il met en lumière l'importance d'une action précoce pour optimiser les résultats. Les inégalités d'accès aux modes de garde, ainsi que les risques accrus pour la santé mentale des enfants issus de milieux défavorisés, exigent des interventions ciblées.

AXE 2 Le déploiement de France Travail, nécessite une adaptation locale. L'accompagnement des BRSA demande des solutions spécifiques, dont les CAE 7 heures. La collaboration inter-structures IAE est primordiale, ainsi que le soutien des professionnels de la santé mentale. Les défis de mobilité et de garde d'enfants doivent demeurer au cœur des préoccupations pour favoriser l'accès à l'emploi pour tous.

AXE 3 La théorie du "dernier kilomètre" illustre les défis rencontrés dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté, notamment l'accès des publics vulnérables aux services. Malgré cela, une collaboration efficace entre les acteurs montre une volonté commune d'adopter une approche intégrale d'accompagnement. Le Jura dispose d'un réseau solide, comprenant les Espaces France Services et le REJAD, ainsi que des associations locales et des acteurs privés comme les écrivains publics à domicile. Tous contribuent activement à garantir l'accès aux droits fondamentaux pour tous les citoyens vulnérables du département.

AXE 4 La lutte contre la précarité exige une approche holistique, prenant en compte les besoins fondamentaux tels que le logement, l'alimentation et la mobilité. Des initiatives telles que la maîtrise de l'énergie, les services de mobilité et la Banque alimentaire offrent des solutions concrètes pour améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables. En combinant ces efforts, une approche intégrée est favorisée, contribuant ainsi à une meilleure santé individuelle et collective.

Conclusions et préconisations

Pour consolider la tendance positive et relever les défis persistants, il est essentiel d'envisager des recommandations stratégiques supplémentaires au delà des pistes d'actions évoquées par les acteurs :

- **Initier des programmes de formation axés sur les réseaux sociaux destinés aux parents.** Ces initiatives, bien loin d'être moralisatrices, doivent plutôt accompagner les parents et les éducateurs en leur donnant à voir le changement anthropologique profond auquel les plus jeunes font face. Ces nouvelles réalités impliquant de nouvelles valeurs et de nouvelles façons d'être au monde, ne semblent que trop rarement considérées à leur juste ampleur. Leur prise en considération et leurs impacts sur la réalité commune constituent un enjeu majeur. Leur impact sur le décrochage scolaire et l'autonomie des jeunes est considérable.
- La mise en place d'une entité similaire à un **observatoire local de la pauvreté** serait un atout majeur pour surveiller de près l'évolution de ce phénomène dans le Jura. Il serait pertinent et innovant d'allouer un poste à mi-temps spécifiquement dédié à l'animation de cette structure *ad-hoc*, afin de garantir une collecte régulière d'informations, au plus proche des réalités du terrain. Ce poste conçu pour aller au-devant des structures existantes, aurait pour objectif de centraliser des données quantitatives reflétant au mieux les réalités locales. Cette initiative permettrait de maintenir et de renforcer la dynamique initiée lors de ce diagnostic, en assurant une surveillance continue et précise de la pauvreté dans le département.
- Enfin, pour **renforcer la cohérence des actions entre la ville et la ruralité**, s'inspirer des initiatives réussies dans le cadre des contrats de villes apparaît comme une nécessité. Une collaboration plus étroite entre les contrats de villes (dont les nouveaux sont en cours d'élaboration) et le Pacte des solidarités pourrait être facilitée par le financement d'un poste de coordination, favorisant ainsi la mutualisation des efforts et une approche plus globale.

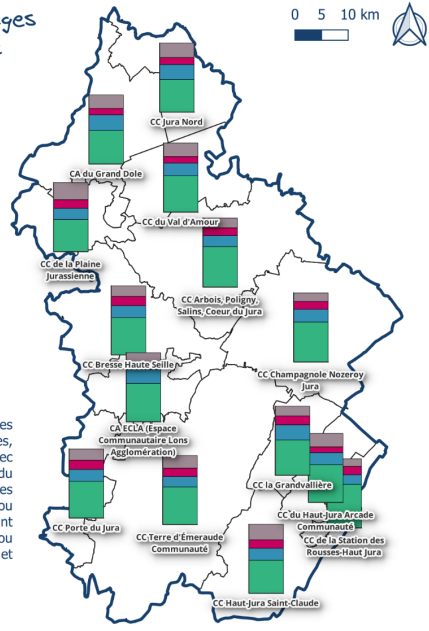
Annexes

Cartes complémentaires

INTRODUCTION

Répartition des ménages pauvres selon le type (2020)

- Personnes seules
- Familles mono-parentales
- Couples avec enfants
- Couples sans enfants



La somme des 4 colonnes (personnes vivant seules, familles monoparentales, couples sans enfant, couples avec enfant(s)) n'est pas égale à 100 % du fait des ménages complexes (ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées).

Diagnostic du Pacte des solidarités - Département du Jura - 2023

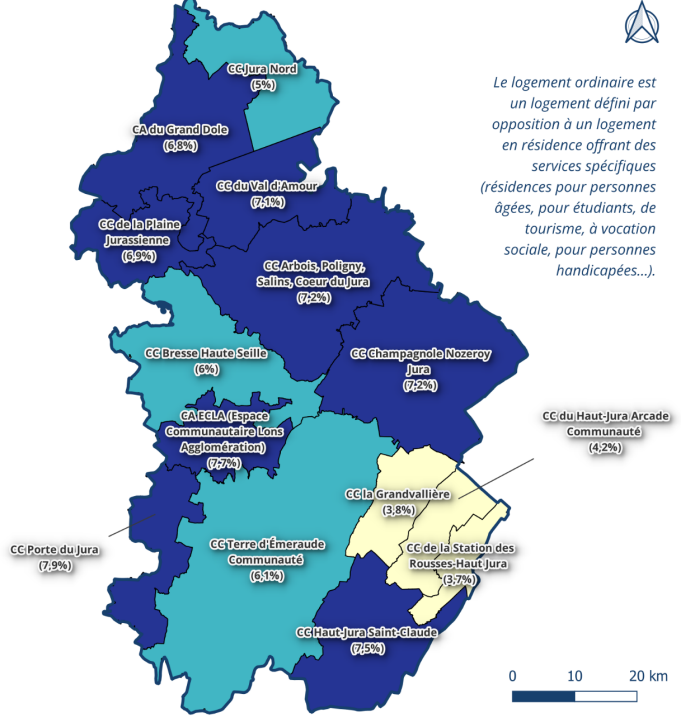
EPCI	Personnes seules	Familles mono parentales	Couples avec enfants	Couples sans enfants
CC Bresse Haute Seille	53	17	13	15
CC Champagnole Nozeroy Jura	56	18	11	12
CC Porte du Jura	52	17	13	16
CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	55	20	9	15
CC Haut Jura Saint-Claude	47	17	12	22
CC Arbois, Poligny, Salins, Coeur du Jura	58	16	11	14
CC de la Station des Rousses-Haut Jura	63	14	12	11
CC du Haut-Jura Arcade Communauté	53	17	8	19
CC Jura Nord	47	22	10	21
CC du Val d'Amour	51	18	9	19
CC la Grandvallière	51	22	13	14
CC de la Plaine Jurassienne	45	16	12	24
CA du Grand Dole	47	22	9	19
CC Terre d'Émeraude Communauté	54	15	12	18

Sources : FILOSOFI (2020), BANATIC (2023), GEOFLA Départements (2016)

Réalisé par

AME 3 - ACCES AU DROIT / ALLER VERS

Part de la population de 80 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire (2020)



Le logement ordinaire est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Diagnostic du Pacte des solidarités - Département du Jura - 2023

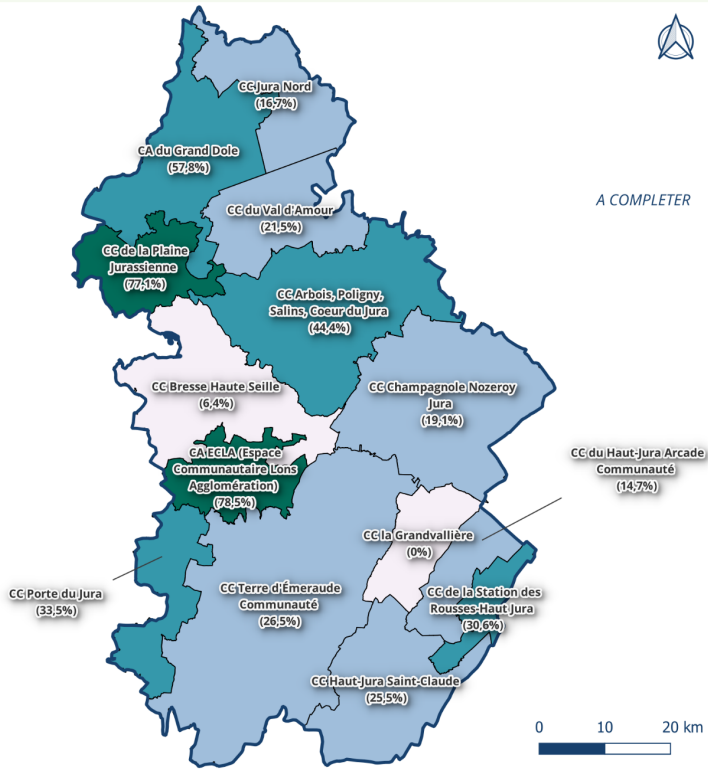
Part de la population de 80 ans ou plus :
 ■ 6,1% - 7,9% ■ 4,2% - 6,1% ■ 3,7% - 4,2%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA : Fichier localisé social et fiscal (2020), BANATIC (2023), GEOFLA Départements (2016)

Réalisé par

AME 3 - ACCES AU DROIT / ALLER VERS

Part des locaux raccordables à la fibre (4T 2022)



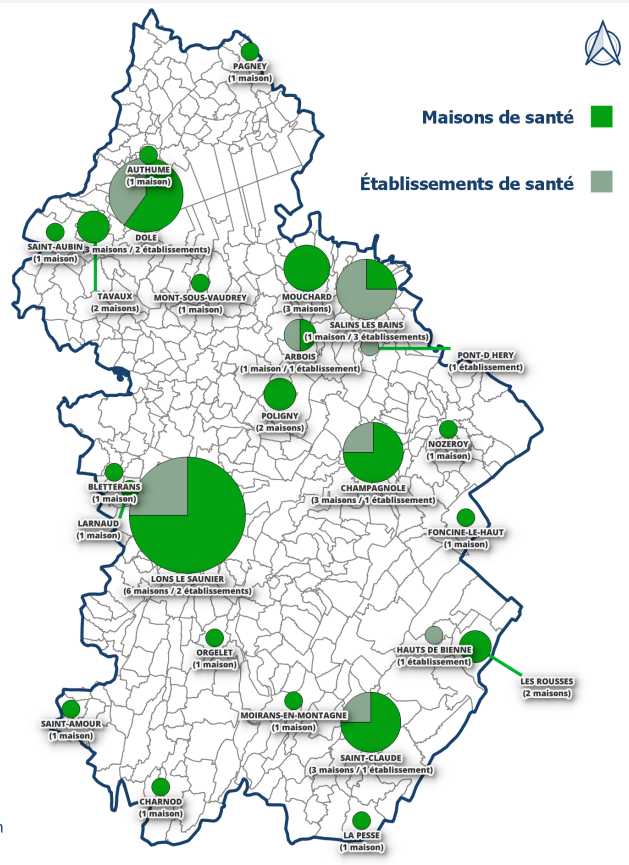
Part des locaux raccordables à la fibre :
 ■ 57,8% - 78,5% ■ 26,5% - 57,8% ■ 6,4% - 26,5% ■ 0% - 6,4%

Sources : ARCEP (données du 4ème trimestre 2022), BANATIC (2023), GEOFLA Départements (2016)

Réalisé par

INTRODUCTION

Maisons et Établissements de santé (2023)



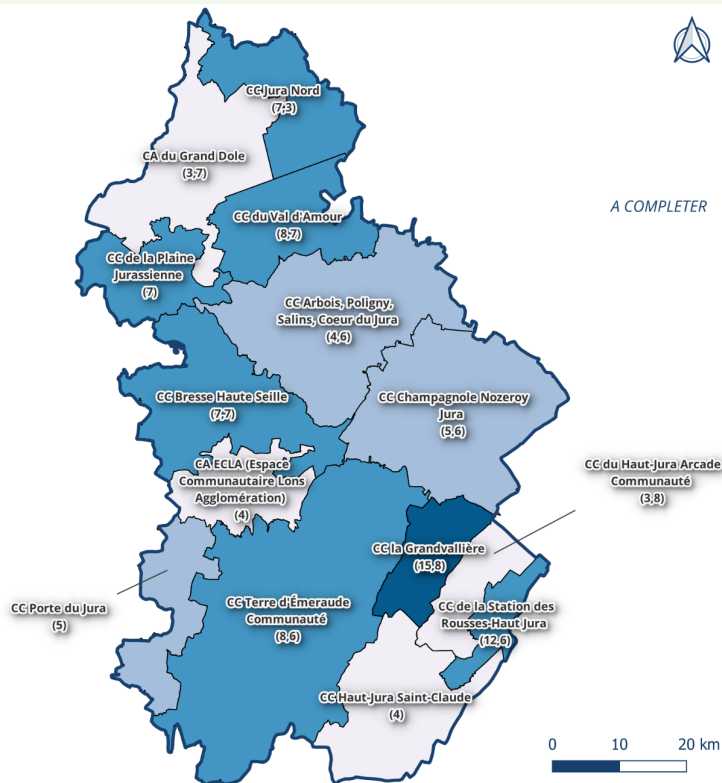
Diagnostic du Pacte des solidarités - Département du Jura - 2023

Sources : Annuaire Maisons & Pôles de santé (moissonné en octobre 2023), sanitaire-social.com - Annuaire Établissements de santé (moissonné en octobre 2023), Cadastre ETALAB (2023), GEOFLA Départements (2016)

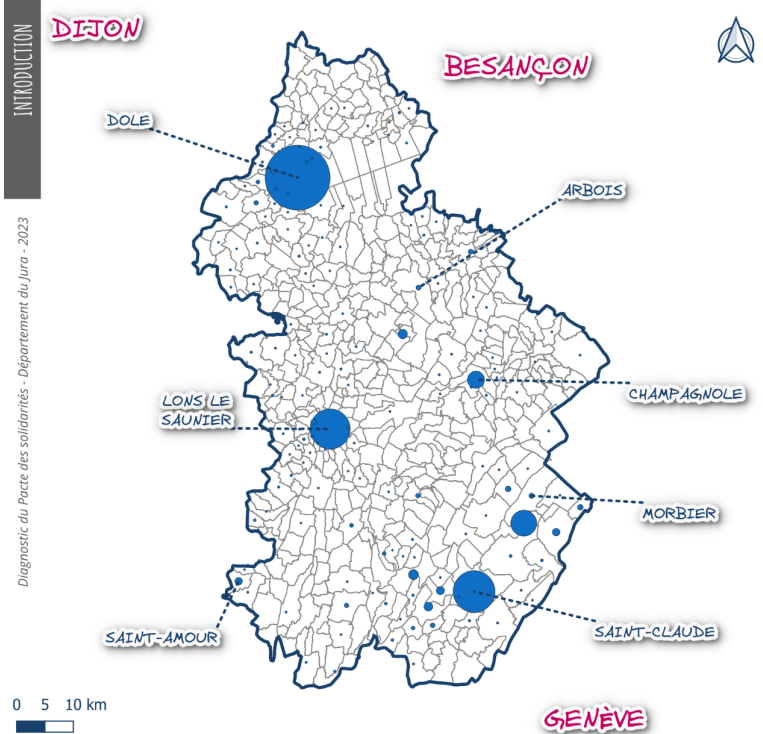
Réalisé par

Cartes complémentaires

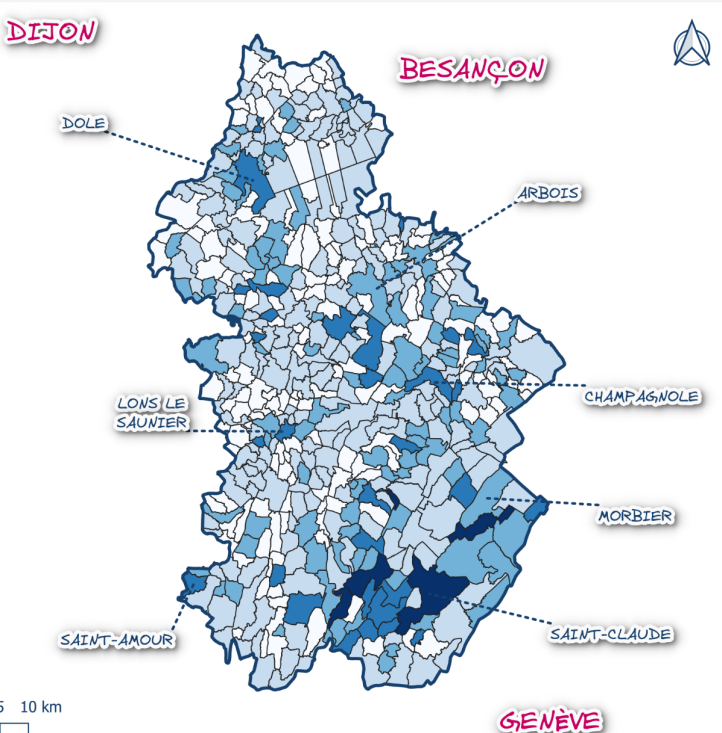
Accessibilité au panier Maison France Service (2023)



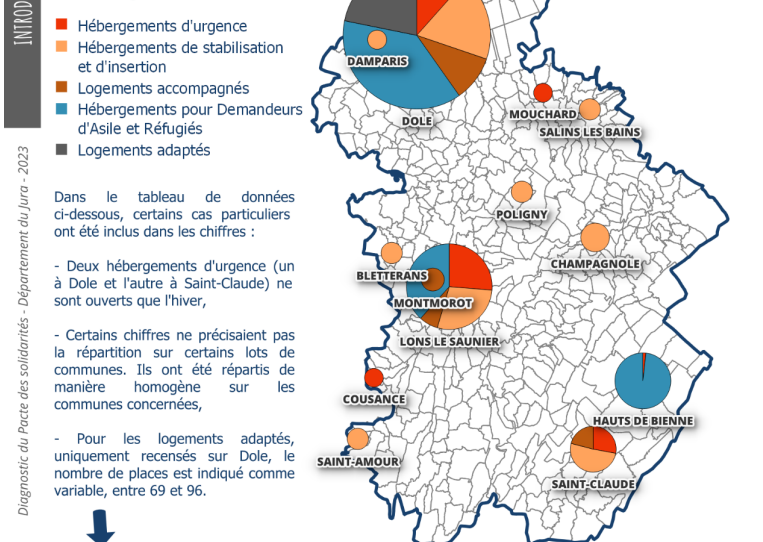
Nombre d'immigrés (2019)



Part des immigrés dans la population (2019)



Nombre de places Accueil Hébergement Insertion et Dispositif National d'Accueil (2023)



Commune	Hébergements d'urgence	Hébergements de stabilisation et d'insertion	Logements accompagnés	Hébergements pour Demandeurs d'Asile et Réfugiés	Logements adaptés
COUSANCE	2	0	0	0	0
BLETTERANS	0	10	0	0	0
CHAMPAGNOLE	0	33	0	0	0
DAMPARIS	0	3	0	0	0
LONS LE SAUNIER	55	59	15	80	0
MOUCHARD	2	0	0	0	0
SAINT-AMOUR	0	10	0	0	0
DOLE	51	82	44	167	96
MONTMOROT	0	0	15	0	0
HAUTS DE BIENNE	2	0	0	115	0
POLIGNY	0	10	0	0	0
SAINT-CLAUDE	24	44	18	0	0
SALINS LES BAINS	0	10	0	0	0

Sources : DDETSPP39 (2023), BANATIC (2023), GEOFLA Départements (2016)

